



VILLE DE
Millau
www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trois octobre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....25
Votants.....30

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur SAINT PIERRE

Délibération numéro :
2019/149

ENUMERATION DES
DECISIONS DU MAIRE

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : jeudi 10 octobre 2019, que la convocation du conseil avait été établie le jeudi 26 septembre 2019
Le Maire

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Bernard SOULIE, Christelle SUDRES BALTRONS , Alain NAYRAC, Laaziza KECHKECH, Sylvie AYOT, Anne GAUTRAND, Elodie PLATET, Patrice GINESTE, Richard FAYET, Maryse DAURES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI

ETAIENT EXCUSES : Bérénice LACAN, Marie-Annick ABONDANCE, Dominique DUCROS, Claude CONDOMINES, Albine DALLE

PROCURATIONS : Bérénice LACAN pouvoir à Christelle SUDRES BALTRONS , Marie-Annick ABONDANCE pouvoir à Maryse DAURES, Dominique DUCROS pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Claude CONDOMINES pouvoir à Alain NAYRAC, Albine DALLE pouvoir à Nadine TUFFERY

ETAIENT ABSENTS : Bernard NIEL , Isabelle CARTAILLAC, Nathalie FORT, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT

Madame Laaziza KECHKECH est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

DECISIONS DU MAIRE :

Les décisions du Maire sont consultables dans leur intégralité sur le site internet de la Ville dans la rubrique Délibérations.

Numéros	Services	OBJET :
129	Médiathèque	<p>De signer un contrat pour des ateliers d'initiation à la calligraphie latine Avec Madame Félicie DOMENE, Domiciliée 83, avenue d'Albi – 81 100 - Castres A l'occasion de l'exposition Alechinsky, qui se tient au musée de Millau. Ces ateliers se dérouleront au sein de la Médiathèque le mardi 30 et mercredi 31 juillet 2019 de 10 à 12 h.</p> <p align="right">Montant de la prise en charge : 426,44 € TTC. Imputation budgétaire (Dépense BP 2019) : Fonction 6228, Nature 321, TS 150.</p>

130	Foncier	<p>De prendre en location pour permettre le relogement du Comité de Coordination des Personnes Âgées, un local sis 8, rue de la Liberté. Du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020</p> <p style="text-align: right;">Montant de la location : Loyer mensuel de 250.00 € ;</p> <p>Révisable annuellement selon l'évolution de l'indice INSEE du Coût de la Construction ; Le dépôt de garantie est fixé à 2 mois, soit 500.00 € ; Les frais d'agence, à la charge du preneur, sont de 90.00 €.</p> <p>Les abonnements de téléphone et EDF seront pris directement en charge par l'association CCPA.</p> <p style="text-align: right;">Imputation budgétaire (Dépenses BP 2019) : Fonction 0200, Nature 613, TS 130 ; Fonction 01, Nature 165, TS 130 ; Fonction 0200, Nature 6132, TS 130.</p>
131	Éducation	<p>De conclure une convention d'occupation entre la commune de Millau, et l'école Beauregard représentée par sa directrice Madame Christine Lopez et Millau en Swing représentée par Monsieur Mathieu COLLET pour la mise à disposition de la salle polyvalente et des sanitaires du Groupe Scolaire pour permettre d'organiser les cours de danse swing.</p> <p>- Le 17 septembre 2019 au 16 juin 2020.</p> <p style="text-align: right;">Mise à disposition à titre gratuit.</p>
132	Sport / Santé	<p>De signer une convention de mise à disposition des équipements sportifs municipaux (gymnases, terrains sportifs, stade d'eaux vives et lignes d'eau de la piscine) par le lycée privé Jeanne d'Arc de Millau pour les besoins de l'enseignement de l'éducation physique et sportive, pour l'apprentissage de la natation en milieu scolaire.</p> <p>La convention est consentie pour une durée de six ans, à compter du 1er septembre 2019.</p> <p style="text-align: right;">Tarif de la mise à disposition. : 15,07 €/heure pour un gymnase ; 10,67 €/heure pour un terrain de sport et/ou les équipements d'athlétisme (pistes, aires de sauts et de lancers) ; 32,26 €/heure/par ligne d'eau au centre aquatique (1 ligne d'eau pour 15 scolaires maximum en simultané) ; 32,26 €/créneau d'1 h 30 pour le stade d'eaux vives.</p> <p>Ces tarifs sont révisables tous les ans au 1er septembre. L'indice retenu est l'indice INSEE des prix à la consommation (Ensemble des ménages, Ensemble des produits – identifiant 001759970) – Valeur de référence : avril 2019 : 104,22).</p> <p style="text-align: right;">Imputation budgétaire (Recettes BP 2019) : Fonction 411, Nature 7473, TS 411.</p>
133	annulée	
134	Culture	<p>De signer une convention avec Monsieur Alain FAUCONNIER représentant Le Parc Naturel Régional des Grands Causses.</p> <p>Dans le cadre des Journées de l'Antique pour une animation phare de la programmation de Site Archéologique de la Graufesenque.</p> <p>Location de tente du 30 juillet au 05 août 2019, temps de montage et de démontage compris</p> <p style="text-align: right;">Montant de la prestation : 280 € TTC.</p> <p style="text-align: right;">Imputation budgétaire (Dépense BP 2019) : Nature 6232, TS 167C.</p>
135	Culture	<p>De signer une convention avec Monsieur Brice LOPEZ directeur d'Acta SARL</p> <p>Dans le cadre des Journées de l'Antique pour une animation phare de la programmation de Site Archéologique de la Graufesenque.</p>

		<ul style="list-style-type: none"> - Trois représentations Les Gladiateurs de Haut Empire du vendredi 02 au dimanche 04 août 2019 ; - Une représentation du spectacle Médicus le vendredi 02 août 2019. <p style="text-align: right;">Montant de la prestation : 7 807 € TTC. Imputation budgétaire (Dépense BP 2019) : Nature 6232, TS 1467C.</p>
136	Foncier	<p>De signer une convention de mise à disposition d'un espace du domaine public communal sis quai Sully Chaliès à la SARL BAT THAU 54, pour y installer et y exploiter un mini-port et y développer une activité de location d'engins nautiques. Cette convention est consentie pour un an à compter du 1er août 2019. Les installations seront entièrement démontées et évacuées du site le 1er octobre 2019.</p> <p style="text-align: right;">Montant de la redevance d'occupation :</p> <p>Une part fixe de 1 500 €, du 1er avril au 30 septembre 2019. Considérant qu'il s'agit de la 1ère année d'exploitation et que les activités ne seront exercées que du 1er août au 30 septembre, ce montant est ramené à 500 €.</p> <p style="text-align: right;">Une part variable :</p> <p style="padding-left: 40px;">1 % du chiffre d'affaire annuel HT si celui-ci est inférieur à 50 000 € ; 2 % du chiffre d'affaire annuel HT si celui-ci est supérieur à 50 000 €.</p> <p>En ce qui concerne les charges et contributions personnelles, le demandeur sera redevable des montants dus relatifs à sa consommation d'électricité.</p> <p style="text-align: right;">Imputation budgétaire (Recettes BP 2019) : Fonction 01, Nature 752, TS 130 ; Fonction 200, Nature 7588, TS 130 .</p>
137	Médiathèque	<p>De signer un contrat avec Mesdames Michèle VINCENT et Colette SAHUT, représentant l'ADAMM, domiciliée au Musée de Millau – Hôtel Pégayrolles – place Foch – 12 100 – Millau.</p> <p>A l'occasion de l'exposition Alechinsky :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour un atelier de calligraphie qui se déroulera à la Médiathèque le samedi 03 août 2019 de 16 h à 17 h et sera animé par Madame MATSUI ; - Une visite guidée aura lieu au Musée le mardi 06 août 2019 à 20 h et sera menée par Monsieur SEGUELA. <p style="text-align: right;">N'engendre pas de frais pour la Ville.</p>
138	Commande Publique	<p>De signer suite à avis d'appel public à la concurrence en date du 20 mai 2019 et publication sur :</p> <p style="padding-left: 40px;">BOAMP Site internet de la ville de Millau Site https://www.marches-publics.fr</p> <p>Le marché et ses avenants : « Revêtements généraux – Enduits minces en sites urbains » Attribué à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - SAS COLAS Sud-Ouest – Agence de Toulouse Sud – 572, chemin des Agries – 31 860 – Labarthe sur Lézé. <p>L'accord cadre est conclu pour une période d'un an à compter de la notification du contrat.</p> <p style="text-align: right;">Montant maximum de commandes 100 000 € TTC. Imputation budgétaire de la Ville (dépense BP 2019) : Fonction 822, Nature 2315, TS 250.</p>
139	Éducation	<p>De conclure une convention d'occupation entre la commune de Millau, l'école Jean-Henri FABRE et les Centres Sociaux Millau Grands Causses pour la mise à disposition de la salle multifonction, la cour et des sanitaires du Groupe Scolaire pour permettre d'organiser l'Accueil de loisirs Sans Hébergement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les 9,16, 17, 18, 19, 23, 24, 25, 27 et 31 juillet 2019 ; - Et les 3 et 9 août 2019 de 9 h 30 à 17 h 30.

		Mise à disposition à titre gratuit.						
140	Foncier	<p>De signer une convention de mise à disposition d'un espace du domaine public communal sis quai Sully Chaliès - Kiosque au profit de l'EURL CREATIS, pour y installer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un kiosque de vente de glaces ; - Un carrousel. <p>Cette convention prend effet au 14 juillet 2019 et est consentie pour une période d'ouvertures saisonnière entre le 1er avril et le 30 septembre pour une durée de douze ans.</p> <p style="text-align: right;">Montant de la redevance d'occupation : Une redevance d'occupation fixe annuelle d'un montant de 1 500 €. Une part variable annuelle : 2 % du chiffre d'affaire annuel HT si celui-ci est inférieur à 50 000 € du chiffre d'affaire ; 2 % du chiffre d'affaire annuel HT si celui-ci est supérieur à 50 000 € Ce seuil sera revu à l'issue de la 2ème année de fonctionnement.</p> <p>En ce qui concerne les charges et contributions personnelles, l'occupant supportera seul les contributions, taxes et impôts de toute nature afférent à son activité.</p> <p style="text-align: right;">Imputation budgétaire (Recettes BP 2019) : Fonction 01, Nature 752, TS 130.</p>						
141	Sport	<p>De signer l'avenant au contrat d'assistance N° 170601-00596 de la caisse du centre aquatique avec la Société MHL Informatique.</p> <p style="text-align: right;">Montant de la prestation : 980 € TH pour 10 h d'assistance et pour cinq cents cartes d'entrée maximum. Imputation budgétaire (Recettes BP 2019) : Fonction 4113, Nature 241, TS 241.</p>						
142	Médiathèque	<p>De signer un contrat de paiement à Monsieur Léo LOUIS-HONORE, Domiciliée 11, boulevard Michelet – 31 100 – Toulouse. A l'occasion de la Fête de la science. L'atelier se déroulera au sein de la Médiathèque le mercredi 09 octobre 2019 de 15 à 17 h.</p> <p style="text-align: right;">Montant de la prise en charge : 299 € TTC. Imputation budgétaire (Dépense BP 2019) : Fonction 6228, Nature 321, TS 150.</p>						
143	Culture	<p>De signer un contrat de prestation avec Madame Flora CHAUVET-DUMMUR, archéologue. Dans le cadre des Journées de l'Antique pour une conférence Grandir à la Granède : La santé durant le Haut Moyen Âge présentée le 1er août 2019. De signer un contrat de prestation avec Monsieur Antony COLOMBO, anthropologue. pour une conférence Entre Sciences et Arts présentée le 02 août 2019. Comment redonner vie aux occupants de la Granède pour qu'ils nous racontent leur histoire ?</p> <p style="text-align: right;">Montant de la prestation : 506 € TTC : Soit 393 € pour Madame Flora CHAUVET-DUMMUR ; et 113 € pour Monsieur Antony COLOMBO . Imputation budgétaire (Dépense BP 2019) : Nature 6232, TS 167C.</p>						
144	Finances	<p>De signer la convention portant ouverture d'une ligne de crédit pour un emprunt d'un montant de 4 000 000 € auprès de la Banque Postale pour financer divers investissements (quais et berges, Pôle Petite Enfance, CREA et autres investissements)</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td>Score Gissler</td> <td style="text-align: right;">1A</td> </tr> <tr> <td>Montant</td> <td style="text-align: right;">4 000 000 €</td> </tr> <tr> <td>Versement des fonds</td> <td style="text-align: right;">En une fois avant la date limite du 12 septembre 2019</td> </tr> </table>	Score Gissler	1A	Montant	4 000 000 €	Versement des fonds	En une fois avant la date limite du 12 septembre 2019
Score Gissler	1A							
Montant	4 000 000 €							
Versement des fonds	En une fois avant la date limite du 12 septembre 2019							

		<table border="1"> <tr> <td></td> <td>moyennant un préavis de 5 jours ouvrés TARGET/PARIS</td> </tr> <tr> <td>Durée</td> <td>15 ans.</td> </tr> <tr> <td>Taux fixe</td> <td>0,55 %</td> </tr> <tr> <td>Base de calcul des intérêts</td> <td>Moins de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours</td> </tr> <tr> <td>Périodicité des intérêts</td> <td>Trimestrielle</td> </tr> <tr> <td>Mode d'amortissement</td> <td>Constant</td> </tr> <tr> <td>Commission d'engagement</td> <td>0,07 % du montant du contrat de prêt.</td> </tr> <tr> <td>Remboursement anticipé</td> <td>Possible à la date d'échéance d'intérêts moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle (préavis de 50 jours calendaires)</td> </tr> </table>		moyennant un préavis de 5 jours ouvrés TARGET/PARIS	Durée	15 ans.	Taux fixe	0,55 %	Base de calcul des intérêts	Moins de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours	Périodicité des intérêts	Trimestrielle	Mode d'amortissement	Constant	Commission d'engagement	0,07 % du montant du contrat de prêt.	Remboursement anticipé	Possible à la date d'échéance d'intérêts moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle (préavis de 50 jours calendaires)
	moyennant un préavis de 5 jours ouvrés TARGET/PARIS																	
Durée	15 ans.																	
Taux fixe	0,55 %																	
Base de calcul des intérêts	Moins de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours																	
Périodicité des intérêts	Trimestrielle																	
Mode d'amortissement	Constant																	
Commission d'engagement	0,07 % du montant du contrat de prêt.																	
Remboursement anticipé	Possible à la date d'échéance d'intérêts moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle (préavis de 50 jours calendaires)																	
145	Culture	<p>De signer une convention entre la Ville et l'association l'Élan Millavois pour verser une subvention de fonctionnement annuelle.</p> <p>La durée de la convention est de trois ans, jusqu'au 31 décembre 2021.</p> <p>La Ville met à disposition à titre gratuit les locaux municipaux sis 16, rue Droite, prestation techniques valorisée à hauteur de 4 320 €.</p> <p style="text-align: right;">Montant de la subvention : 8 000 €.</p> <p style="text-align: right;">Imputation budgétaire (Dépense BP 2019) : Fonction 30, Nature 6574, TS 149.</p>																
146	Théâtre de la Maison du Peuple	<p>De signer un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec Monsieur Philippe MEYER, président de l'association Renaissance du Vieux Palais Sise rue Saint Joseph – 12 500 – Espallion.</p> <p>Pour une représentation tout public du spectacle : Prima La Musica !</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le vendredi 18 octobre 2019 à 20 h 30 à la salle Senghor du Théâtre de la Maison du Peuple. <p style="text-align: right;">Montant de la prestation : 6330 € TTC,</p> <p>Auxquels s'ajouteront les frais annexes décrits dans le contrat pour un montant maximum de 200 €.</p> <p style="text-align: right;">Imputation budgétaire (Dépense BP 2019) : Fonction 313, Nature 611, TS 151.</p>																
147	Bâtiments	<p>De signer un contrat de prestations avec la Société CAUVY Assainissement Sis Parc d'activité Millau Viaduc - B11 rue, de Pradals – 12 100 – Millau.</p> <p>La durée du contrat court à compter du 1er janvier 2020 pour une durée de 36 mois.</p> <p>Prestations pour le site de la Cuisine Centrale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Hydrocurage + vidange (forfait 2 passages par an) 850 € HT <p>Prestations pour le site de l'aire de lavage du Centre Technique Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Hydrocurage + vidange (forfait un passage par an) 1 200 € HT <p>Prestation à la demande basée sur les prix unitaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intervention (vidange bac à graisse) 109 € HT / h - Traitement des matières grasses 117 € HT / tonne - Intervention (vidange séparateur hydrocarbure et sable) 117 € HT / h - Traitement des effluents (sable, hydrocarbure) 92 € HT / tonne - Intervention (hydrocurage réseau canalisation) 117 € HT / h - Passage caméra (réseau humide) 120 € HT / h <p style="text-align: right;">Montant maximum de la prestation : 8000 € TH.</p> <p style="text-align: right;">Imputation budgétaire (Dépense BP 2019) :</p>																

		Fonction 313, Nature 611, TS 151
148	Sport	De signer une convention de mise à disposition du Centre aquatique municipal « Roger Julian » au profit du SOM Natation. La convention est consentie pour l'année scolaire 2019 / 2020. Mise à disposition gratuite..
149	Théâtre de la Maison du Peuple	De signer un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec Madame Laetitia PASSARD président de la Compagnie PJPP Sise 134, rue d'Étretat – 76 600 – Le Havre Pour une représentation tout public du spectacle : Les Déclinaisons de la Navarre à la salle Senghor du Théâtre de la Maison du Peuple Le mardi 19 novembre 2019 à 20 h 30. Montant de la prestation : L'association n'est pas assujettie à la TVA. 3 206,27 € Auxquels s'ajouteront les frais annexes décrits dans le contrat pour un montant maximum de 300 €. Imputation budgétaire (Dépense BP 2019) : Fonction 313, Nature 611, TS 151.
150	Foncier	De signer une convention de mise à disposition d'un espace sur le site archéologique de La Graufesenque au profit de l'association Sans Dessus Dessous Pour la tenue d'un espace de restauration rapide lors des Journées de l'Antique. Du 31 juillet au 04 août 2019. Montant de la redevance d'occupation : 150 €. Imputation budgétaire (Recettes BP 2019) : Fonction 01, Nature 752, TS 130.
151	Ressources Humaines	De signer la lettre de mission avec le Cabinet Noeptim Consulting, Sis 124, rue de Verdun – 92 800 – Puteaux. Pour identifier les économies réalisables sur les trois derniers exercices de 2016 à 2019. Montant de la prestation : La rémunération annuelle du cabinet est égale à 25 % HT des économies constatées et effectivement réalisées. Imputation budgétaire (Dépense BP 2019) : Fonction 0202, Nature 611, TS 110.
152	Foncier	De signer une convention de mise à disposition du domaine public Sis : place des Consuls au profit de la MJC et de la SARL KPOVIG Pour l'organisation du 3ème tournoi de Beach Volley Du 21 au 25 août 2019. Montant de la redevance d'occupation : 420 €. Imputation budgétaire (Recettes BP 2019) : Fonction 01, Nature 752, TS 130.
153	Commande Publique	De signer suite à avis d'appel public à la concurrence en date du 08 juillet 2019 et publication sur : BOAMP Site internet de la ville de Millau Site https://www.marches-publics.fr Le marché et ses avenants : « Acquisition de matériels scéniques – Théâtre Ville de Millau » Attribué à : - SAS Master Audiofrance – 375, chemins des Jardins – 84 270 - Vedène. Lot N° 1 : Matériel scénique ; Lot N° 2 : Système de diffusion son.

		<p>- SARL Sound & Light Systems – Group – 291, avenue Jean Chaptal – 30 340 – Méjannes les Ales. Lot N° 3 : Pupitre lumière L'accord cadre est conclu pour un an à compter de la notification du contrat. Montant maximum de l'accord cadre : 96 000 € TTC</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th></th> <th>Montant TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Lot N° 1</td> <td>Matériel scénique</td> <td>6 934,44 €</td> </tr> <tr> <td>Lot N° 2</td> <td>Système de diffusion son</td> <td>30 968,12 €</td> </tr> <tr> <td>Lot N° 3</td> <td>Pupitre lumière</td> <td>10 532,16 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>Imputation budgétaire de la Ville (dépense BP 2019) : Fonction 313, Nature 2158, TS 151.</p>			Montant TTC	Lot N° 1	Matériel scénique	6 934,44 €	Lot N° 2	Système de diffusion son	30 968,12 €	Lot N° 3	Pupitre lumière	10 532,16 €
		Montant TTC												
Lot N° 1	Matériel scénique	6 934,44 €												
Lot N° 2	Système de diffusion son	30 968,12 €												
Lot N° 3	Pupitre lumière	10 532,16 €												
154	Commande Publique	<p>De signer suite à avis d'appel public à la concurrence en date du 06 juin 2019 et publication sur : BOAMP Site internet de la ville de Millau Site https://www.marches-publics.fr Le marché et ses avenants : « Accueil, Animation et Surveillance – Centre aquatique Roger Julian - Millau » Attribué à : - Association Sportive Stade Olympique Millau Grands Causses Natation (SOMGC natation) – 12, rue de la Prise d'Eau – 12 100 – Millau. La durée du marché est de dix mois et douze jours : 02 septembre 2019 au 14 juin 2020. Marché reconductible deux fois.</p> <p>Montant global du marché : 87 000 € TTC Imputation budgétaire de la Ville (dépense BP 2019) : Fonction 413, Nature 611, TS 241. Imputation budgétaire de la Ville (recettes BP 2019) : Fonction 413, Nature 70631 TS 241.</p>												
155	Foncier	<p>De signer une convention de mise à disposition d'un local Sis : 8, rue de la Liberté au profit de Comité de Coordination Pour les Aînés (CCPA) Pour l'organisation du 3ème tournoi de Beach Volley Du 26 août 2019 au 25 août 2022.</p> <p>Montant de la redevance mensuelle : 125 €. Imputation budgétaire (Recettes BP 2019) : Fonction 01, Nature 752, TS 130.</p>												
	Théâtre de la Maison du Peuple	De signer un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec :												
156	Théâtre de la Maison du Peuple	<p>Monsieur Frédéric DUTILH, président de L'Émetteur Compagnie Sise 2, rue Bernard Mulé – 31 400 – Toulouse. Pour deux représentations du spectacle : A nos Atrides ! - Le vendredi 22 novembre 2019 à 14 h en séance scolaire ; - Et à 20 h 30 en séance tout public. à la salle Senghor du Théâtre de la Maison du Peuple</p> <p>Montant de la prestation : Le producteur et le co-organisateur ne sont pas assujetties à la TVA : 5 842 €, Auxquels s'ajouteront les frais annexes décrits dans le contrat pour un montant maximum de 2 000 €. Imputation budgétaire (Dépense BP 2019) :</p>												

		Fonction 313, Nature 611, TS 151.																																								
157	Théâtre de la Maison du Peuple	<p>Monsieur Philippe MEYER, président de Le théâtre Le Clou Sise : 5425, rue de Bordeaux – Espace 21 – Montréal – Québec – H2H 2P9 - Canada Pour un représentation tout public du spectacle : Je suis William. Le vendredi 18 octobre 2019 à 20 h 30 du Théâtre de la Maison du Peuple</p> <p style="text-align: right;">Montant de la prestation : 6 330 € TTC,</p> <p>Auxquels s'ajouteront les frais annexes décrits dans le contrat pour un montant maximum de 200 €.</p> <p style="text-align: right;">Imputation budgétaire (Dépense BP 2019) : Fonction 313, Nature 611, TS 151.</p>																																								
158	Foncier	<p>De signer une convention de mise à disposition du domaine privé et de mise à disposition d'un bâtiment sis 7, rue des Jacobins au profit du SDIS 12 La présente convention prend effet au jour de sa signature pour se terminer le 30 septembre 2019.</p> <p style="text-align: right;">Redevance d'occupation gratuite.</p>																																								
159	Théâtre de la Maison du Peuple	<p>De signer un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec Monsieur Luc MONNET, président de la Compagnie Encyclic Sise 1, place de l'Église – 12 230 – Hôspitalet-du Larzac Pour une représentation tout public du spectacle : Match d'Improvisation à Millau à la salle Senghor du Théâtre de la Maison du Peuple Le samedi 12 octobre 2019 à 20 h 30.</p> <p style="text-align: right;">Montant de la prestation : L'association n'est pas assujettie à la TVA. 4 437,60 €</p> <p>Auxquels s'ajouteront les frais annexes décrits dans le contrat pour un montant maximum de 200 €.</p> <p style="text-align: right;">Imputation budgétaire (Dépense BP 2019) : Fonction 313, Nature 611, TS 151.</p>																																								
160	Éducation	<p>De conclure des convention d'occupation entre la ville de Millau et les associations concernées pour leur permettre de mener à bien leurs activités.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Association et activité</th> <th>École</th> <th>Locaux mis à disposition</th> <th>Période de conventionnement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>MJC ludothèque, Gym Pilate et Qi Qong</td> <td>Puits de Calès</td> <td>la salle polyvalente et les sanitaires</td> <td>du 02/09/2019 au 03/07/2020</td> </tr> <tr> <td>MJC Yoga de l'Énergie</td> <td>Albert Séguier Le Crès</td> <td>la salle polyvalente et les sanitaires</td> <td>du 23/09/2019 au 30/06/2020</td> </tr> <tr> <td>Mei Hua Zhang arts martiaux</td> <td>Albert Séguier Le Crès</td> <td>la salle polyvalente et les sanitaires</td> <td>du 02/09/2019 au 03/07/2020</td> </tr> <tr> <td>Club Numismatique de l'Aveyron :réunions</td> <td>Paul Bert/Jean Macé</td> <td>la salle polyvalente et les sanitaires</td> <td>du 02/09/2019 au 04/07/2020</td> </tr> <tr> <td>Chrysalide Gymnastique</td> <td>Jean-Henri FABRE</td> <td>la salle multifonction et les sanitaires</td> <td>du 01/10/2019 au 04/06/2020</td> </tr> <tr> <td>Josa Canta Toca Capoeira: capoeira</td> <td>Albert Séguier Le Crès</td> <td>la salle polyvalente et les sanitaires</td> <td>du 02/09/2019 au 03/07/2020</td> </tr> <tr> <td>Millau Philatélie réunions philatéliques</td> <td>Paul Bert/Jean Macé</td> <td>la salle polyvalente et les sanitaires</td> <td>du 02/09/2019 au 04/07/2020</td> </tr> <tr> <td>Chœur Départemental de l'Aveyron Répétitions hebdomadaires</td> <td>Puits de Calès</td> <td>la salle polyvalente et les sanitaires</td> <td>du 02/09/2019 au 03/07/2020</td> </tr> <tr> <td>IFAC (Institut de Formation, d'Animation</td> <td>Martel</td> <td>la salle polyvalente, l'ancienne cantine,</td> <td>du 02/09/2019 au 01/09/2020</td> </tr> </tbody> </table>	Association et activité	École	Locaux mis à disposition	Période de conventionnement	MJC ludothèque, Gym Pilate et Qi Qong	Puits de Calès	la salle polyvalente et les sanitaires	du 02/09/2019 au 03/07/2020	MJC Yoga de l'Énergie	Albert Séguier Le Crès	la salle polyvalente et les sanitaires	du 23/09/2019 au 30/06/2020	Mei Hua Zhang arts martiaux	Albert Séguier Le Crès	la salle polyvalente et les sanitaires	du 02/09/2019 au 03/07/2020	Club Numismatique de l'Aveyron :réunions	Paul Bert/Jean Macé	la salle polyvalente et les sanitaires	du 02/09/2019 au 04/07/2020	Chrysalide Gymnastique	Jean-Henri FABRE	la salle multifonction et les sanitaires	du 01/10/2019 au 04/06/2020	Josa Canta Toca Capoeira: capoeira	Albert Séguier Le Crès	la salle polyvalente et les sanitaires	du 02/09/2019 au 03/07/2020	Millau Philatélie réunions philatéliques	Paul Bert/Jean Macé	la salle polyvalente et les sanitaires	du 02/09/2019 au 04/07/2020	Chœur Départemental de l'Aveyron Répétitions hebdomadaires	Puits de Calès	la salle polyvalente et les sanitaires	du 02/09/2019 au 03/07/2020	IFAC (Institut de Formation, d'Animation	Martel	la salle polyvalente, l'ancienne cantine,	du 02/09/2019 au 01/09/2020
Association et activité	École	Locaux mis à disposition	Période de conventionnement																																							
MJC ludothèque, Gym Pilate et Qi Qong	Puits de Calès	la salle polyvalente et les sanitaires	du 02/09/2019 au 03/07/2020																																							
MJC Yoga de l'Énergie	Albert Séguier Le Crès	la salle polyvalente et les sanitaires	du 23/09/2019 au 30/06/2020																																							
Mei Hua Zhang arts martiaux	Albert Séguier Le Crès	la salle polyvalente et les sanitaires	du 02/09/2019 au 03/07/2020																																							
Club Numismatique de l'Aveyron :réunions	Paul Bert/Jean Macé	la salle polyvalente et les sanitaires	du 02/09/2019 au 04/07/2020																																							
Chrysalide Gymnastique	Jean-Henri FABRE	la salle multifonction et les sanitaires	du 01/10/2019 au 04/06/2020																																							
Josa Canta Toca Capoeira: capoeira	Albert Séguier Le Crès	la salle polyvalente et les sanitaires	du 02/09/2019 au 03/07/2020																																							
Millau Philatélie réunions philatéliques	Paul Bert/Jean Macé	la salle polyvalente et les sanitaires	du 02/09/2019 au 04/07/2020																																							
Chœur Départemental de l'Aveyron Répétitions hebdomadaires	Puits de Calès	la salle polyvalente et les sanitaires	du 02/09/2019 au 03/07/2020																																							
IFAC (Institut de Formation, d'Animation	Martel	la salle polyvalente, l'ancienne cantine,	du 02/09/2019 au 01/09/2020																																							

		<table border="1"> <tr> <td>et de Conseil) Formations</td> <td></td> <td>la cour et les sanitaires</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Habitants de Malhourtet soirée familiales, concours belote</td> <td>Jean-Henri FABRE</td> <td>la salle multifonction et les sanitaires</td> <td>du 02/09/2019 au 30/06/2020</td> </tr> <tr> <td>Gym Sympa gymnastique</td> <td>Jean-Henri FABRE</td> <td>la salle multifonction et les sanitaires</td> <td>du 02/09/2019 au 03/07/2020</td> </tr> <tr> <td>Assocountry 12 Line Dance</td> <td>Puits de Calès</td> <td>la salle polyvalente et les sanitaires</td> <td>du 02/09/2019 au 03/07/2020</td> </tr> <tr> <td>Centres Sociaux Millau Grands Causses Accueils de Loisirs Sans Hébergement</td> <td>Jean-Henri FABRE</td> <td>la salle multifonction, la cour et les sanitaires</td> <td>du 02/09/2019 au 31/08/2020</td> </tr> </table>	et de Conseil) Formations		la cour et les sanitaires		Habitants de Malhourtet soirée familiales, concours belote	Jean-Henri FABRE	la salle multifonction et les sanitaires	du 02/09/2019 au 30/06/2020	Gym Sympa gymnastique	Jean-Henri FABRE	la salle multifonction et les sanitaires	du 02/09/2019 au 03/07/2020	Assocountry 12 Line Dance	Puits de Calès	la salle polyvalente et les sanitaires	du 02/09/2019 au 03/07/2020	Centres Sociaux Millau Grands Causses Accueils de Loisirs Sans Hébergement	Jean-Henri FABRE	la salle multifonction, la cour et les sanitaires	du 02/09/2019 au 31/08/2020
et de Conseil) Formations		la cour et les sanitaires																				
Habitants de Malhourtet soirée familiales, concours belote	Jean-Henri FABRE	la salle multifonction et les sanitaires	du 02/09/2019 au 30/06/2020																			
Gym Sympa gymnastique	Jean-Henri FABRE	la salle multifonction et les sanitaires	du 02/09/2019 au 03/07/2020																			
Assocountry 12 Line Dance	Puits de Calès	la salle polyvalente et les sanitaires	du 02/09/2019 au 03/07/2020																			
Centres Sociaux Millau Grands Causses Accueils de Loisirs Sans Hébergement	Jean-Henri FABRE	la salle multifonction, la cour et les sanitaires	du 02/09/2019 au 31/08/2020																			
		Redevance d'occupation gratuite																				
161	Foncier	<p>De signer une convention de mise à disposition de l'Ancienne Chapelle de l'Hôtel Dieu au profit de l'Association Chakana Sise : 1, rue du Jumel – 12 100 – Millau. Du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020 pour permettre à l'association de trouver une solution de relogement</p> <p style="text-align: right;">Montant de la redevance annuelle : 1 500 €, Payable en 3 fois. Imputation budgétaire (Recettes BP 2019) : Fonction 0200, Nature 7588, TS 130.</p>																				
	Théâtre de la Maison du Peuple	De signer un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec :																				
162	Théâtre de la Maison du Peuple	<p>Monsieur Philippe PAGES, administrateur de l'association le Cachalot Mécanique Sise 23 bis, rue des Princes – 31 500 – Toulouse. Pour une représentation tout public du concert : Manu GALURE à la salle Senghor du Théâtre de la Maison du Peuple Le lundi 11 novembre 2019 à 18 h.</p> <p style="text-align: right;">Montant de la prestation : 567,17 € TTC Auxquels s'ajouteront les frais annexes décrits dans le contrat pour un montant maximum de 50 €. Imputation budgétaire (Dépense BP 2019) : Fonction 313, Nature 611, TS 151.</p>																				
163	Théâtre de la Maison du Peuple	<p>Monsieur Pierre MICHELIN, gérant de la SARL Encore Un Tour Diffusion Sise 5, rue Charonne – Esc. 17 – 75 011 – Paris. Pour une représentation tout public du spectacle : La Conférence Ornitho-perchée à la salle Senghor du Théâtre de la Maison du Peuple Le vendredi 13 décembre 2019 à 20 h30.</p> <p style="text-align: right;">Montant de la prestation : 4 510,34 € TTC Auxquels s'ajouteront les frais annexes décrits dans le contrat pour un montant maximum de 250 €. Imputation budgétaire (Dépense BP 2019) : Fonction 313, Nature 611, TS 151.</p>																				
164	Sport / Santé	De signer une convention tripartite entre le Conseil régional Occitanie, Lycée Jean Vigo et Ville de Millau ainsi que tous les avenants pour la mise à disposition des équipements sportifs municipaux.																				

		<p>La convention est consentie pour une durée de dix ans, à compter du 1er septembre 2018.</p> <p>Tarif de la mise à disposition. :</p> <p>L'utilisation d'équipements collectifs par une collectivité territoriale fait l'objet d'une participation financière au bénéfice de la collectivité territoriale propriétaire de ces équipements.</p> <p>Le montant de cette participation financière est calculé par référence aux frais de fonctionnement</p> <p>Imputation budgétaire (Recettes BP 2019) : Fonction 411, Nature 7473, TS 411.</p>
165	Éducation	<p>De conclure des convention d'occupation entre la ville de Millau, Monsieur Vincent DESMAZES, directeur de l'école Albert Séguier Le Crès, Madame Muriel BEN SOUSSEN, directrice de l'école Paul Bert / Jean Macé et madame Pénélope EXCRAYAT, représentant l'association Joca Canta Toca Capoeira pour lui permettre de mener à bien leurs activités.</p> <p>La mise à disposition est conclue pour la période du 02 septembre 2019 au 03 juillet 2020. Redevance d'occupation gratuite</p>

Le Conseil municipal prend acte

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

Christophe SAINT-PIERRE



VILLE DE
Millau
www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trois octobre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....26
Votants.....31

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame ORCEL

Délibération numéro :
2019/150

Tarifs du spectacle «
Dédales de Jules Verne »
dans le cadre du Festival «
Bonheurs d'Hiver » 2019

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le : jeudi 10 octobre 2019, que la
convocation du conseil avait été établie le
jeudi 26 septembre 2019
Le Maire

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Bernard SOULIE, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Alain NAYRAC, Laaziza KECHKECH, Sylvie AYOT, Anne GAUTRAND, Elodie PLATET, Patrice GINESTE, Richard FAYET, Maryse DAURES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI

ETAIENT EXCUSES : Bérénice LACAN, Marie-Annick ABONDANCE, Dominique DUCROS, Claude CONDOMINES, Albine DALLE

PROCURATIONS : Bérénice LACAN pouvoir à Christelle SUDRES BALTRONS , Marie-Annick ABONDANCE pouvoir à Maryse DAURES, Dominique DUCROS pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Claude CONDOMINES pouvoir à Alain NAYRAC, Albine DALLE pouvoir à Nadine TUFFERY

ETAIENT ABSENTS : Isabelle CARTAILLAC, Nathalie FORT, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT

Madame Laaziza KECHKECH est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment en ses articles L2121-29, et L.1611-4,

Considérant que la ville de Millau souhaite proposer en 2019 des événements culturels et artistiques dans l'espace public,

Considérant que la ville de Millau souhaite poursuivre le développement du Festival Bonheurs d'Hiver (Arts de rue/jeune public) afin de faire de Millau une destination de référence au moment des fêtes de fin d'année,

Considérant le souhait de la Ville de proposer deux représentations du spectacle « Dédales de Jules Verne » le 27 décembre 2019 au Temple de Millau, dans le cadre de la sixième édition du Festival "Bonheurs d'Hiver",

Considérant qu'il est nécessaire de fixer le prix pour les entrées de chaque représentation,

Considérant que pour cette manifestation, il est proposé de fixer les tarifs suivants :

Tarifs des entrées - spectacle «Dédales de Jules Verne»	
Tarif normal (A partir de 18 ans)	8 €
Tarif réduit (Moins de 18 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, titulaires de carte « adulte handicapé », intermittents du spectacle)	5 €

Considérant que la Ville mettra en place une régie de recettes temporaire afin d'assurer les encaissements des entrées au spectacle « Dédales de Jules Verne »

Après avis favorable de la commission culture du 17 septembre 2019, il est proposé au Conseil municipal :

1. d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à appliquer les tarifs du spectacle « Dédales de Jules Verne » comme indiqué dans le tableau ci-dessus,
2. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à mettre en place une régie temporaire en vue d'encaisser les recettes du spectacle « Dédales de Jules Verne ». La recette correspondante sera inscrite au budget de la Ville 2019 sur la ligne Fonction 30 Nature 7067 Service 149

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

Christophe SAINT-PIERRE



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trois octobre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....26
Votants.....31

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame ORCEL

Délibération numéro :
2019/151

**Théâtre de la Maison du
Peuple Demande de
subvention auprès du
Conseil Départemental de
l'Aveyron Saison 2019/2020**

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le : jeudi 10 octobre 2019, que la
convocation du conseil avait été établie le
jeudi 26 septembre 2019

Le Maire

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Bernard SOULIE, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Alain NAYRAC, Laaziza KECHKECH, Sylvie AYOT, Anne GAUTRAND, Elodie PLATET, Patrice GINESTE, Richard FAYET, Maryse DAURES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI

ETAIENT EXCUSES : Bérénice LACAN, Marie-Annick ABONDANCE, Dominique DUCROS, Claude CONDOMINES, Albine DALLE

PROCURATIONS : Bérénice LACAN pouvoir à Christelle SUDRES BALTRONS , Marie-Annick ABONDANCE pouvoir à Maryse DAURES, Dominique DUCROS pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Claude CONDOMINES pouvoir à Alain NAYRAC, Albine DALLE pouvoir à Nadine TUFFERY

ETAIENT ABSENTS : Isabelle CARTAILLAC, Nathalie FORT, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT

Madame Laaziza KECHKECH est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée,

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'État, modifiée,

Considérant que, dans le cadre du partenariat avec le Conseil Départemental de l'Aveyron, le Théâtre de la Maison du Peuple de la ville de Millau poursuit, durant la saison 2019/2020, son travail de diffusion de spectacles et de sensibilisation des publics avec de nouveaux objectifs qui permettront de densifier son rayonnement sur tout le sud Aveyron,

Considérant que les objectifs décidés en 2018, se poursuivent en 2019 et 2020 et qu'ils seront précisés dans une convention qui reprendra les modalités de ce partenariat. Il est proposé au Conseil municipal de demander au Conseil Départemental de l'Aveyron d'attribuer, au Théâtre Municipal de la Maison du Peuple, une aide financière de 50 000 € au titre de l'année 2020,

Après avis favorable de la Commission Culture du 17 septembre 2019, il est demandé au Conseil municipal :

1. D'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Aveyron pour un montant de 50 000 €,
2. D'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches nécessaires en découlant et à signer la convention de partenariat à venir, ainsi qu'à percevoir les sommes allouées.

Cette recette sera versée sur le budget 2020 de la Ville de Millau
TS 151 – Fonction 313 - Nature 7473

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

Christophe SAINT-PIERRE



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trois octobre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....26
Votants.....31

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame ORCEL

Délibération numéro :
2019/152

**Théâtre de la Maison du
Peuple Demande de
subvention auprès du
Conseil Régional Occitanie
Saison 2019/2020**

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le : jeudi 10 octobre 2019, que la
convocation du conseil avait été établie le
jeudi 26 septembre 2019

Le Maire

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Bernard SOULIE, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Alain NAYRAC, Laaziza KECHKECH, Sylvie AYOT, Anne GAUTRAND, Elodie PLATET, Patrice GINESTE, Richard FAYET, Maryse DAURES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI

ETAIENT EXCUSES : Bérénice LACAN, Marie-Annick ABONDANCE, Dominique DUCROS, Claude CONDOMINES, Albine DALLE

PROCURATIONS : Bérénice LACAN pouvoir à Christelle SUDRES BALTRONS , Marie-Annick ABONDANCE pouvoir à Maryse DAURES, Dominique DUCROS pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Claude CONDOMINES pouvoir à Alain NAYRAC, Albine DALLE pouvoir à Nadine TUFFERY

ETAIENT ABSENTS : Isabelle CARTAILLAC, Nathalie FORT, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT

Madame Laaziza KECHKECH est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée,

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'État, modifiée,

Considérant que le partenariat du Conseil Régional Occitanie avec le Théâtre de la Maison du Peuple de la ville de Millau poursuit en 2019/2020 un travail de diffusion de spectacles et de sensibilisation des publics afin d'accroître son rayonnement sur l'ensemble du Sud du Département de l'Aveyron,

Considérant le projet artistique du théâtre municipal consistant à favoriser l'accès à la Culture et la découverte de spectacles vivants à un nombre croissant de spectateurs par la mise en place d'accompagnements sur de nombreux spectacles ciblant des publics à conquérir,

Considérant la nécessité de solliciter notre partenaire, le Conseil Régional Occitanie pour une aide à la programmation de la saison 2019/2020.

Après avis favorable de la Commission Culture du 17 septembre 2019, il est demandé au Conseil municipal :

1. D'autoriser Monsieur le maire à déposer une demande de subvention de 50 000 € auprès du Conseil Régional Occitanie,
2. D'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches nécessaires en découlant et à percevoir les sommes allouées.

Cette recette sera versée sur le budget 2020 de la Ville de Millau

TS 151 – Fonction 313 - Nature 7472

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

Christophe SAINT-PIERRE



VILLE DE
Millau
www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trois octobre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....26
Votants.....31

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame ORCEL

Délibération numéro :
2019/153

**Théâtre de la Maison du
Peuple - Saison 2019/2020
Demande de subvention
auprès de la DRAC
Occitanie pour les ateliers
Théâtre, l'enseignement
Théâtre et la scène
conventionnée d'intérêt
national – Art en Territoire**

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le : jeudi 10 octobre 2019, que la
convocation du conseil avait été établie le
jeudi 26 septembre 2019

Le Maire

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Bernard SOULIE, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Alain NAYRAC, Laaziza KECHKECH, Sylvie AYOT, Anne GAUTRAND, Elodie PLATET, Patrice GINESTE, Richard FAYET, Maryse DAURES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI

ETAIENT EXCUSES : Bérénice LACAN, Marie-Annick ABONDANCE, Dominique DUCROS, Claude CONDOMINES, Albine DALLE

PROCURATIONS : Bérénice LACAN pouvoir à Christelle SUDRES BALTRONS , Marie-Annick ABONDANCE pouvoir à Maryse DAURES, Dominique DUCROS pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Claude CONDOMINES pouvoir à Alain NAYRAC, Albine DALLE pouvoir à Nadine TUFFERY

ETAIENT ABSENTS : Isabelle CARTAILLAC, Nathalie FORT, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT

Madame Laaziza KECHKECH est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée,

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'État, modifiée,

Vu la délibération du 20 septembre 2018 approuvant la demande de subvention auprès de la DRAC Occitanie et autorisant à Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires en découlant,

Considérant l'intérêt de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie pour l'action culturelle menée vers les élèves du lycée Jean Vigo,

Considérant qu'il est nécessaire de demander à la DRAC Occitanie d'apporter son aide à la ville de Millau pour l'enseignement de la spécialité Théâtre au lycée Jean Vigo,

Considérant que le Théâtre de la Maison du Peuple de Millau est labellisé « Scène conventionnée d'intérêt national – Art en Territoire » et qu'il est nécessaire de demander à la DRAC Occitanie d'apporter son aide pour les actions culturelles et l'aide à la création pour l'année 2020,

Après avis favorable de la Commission Culture du 17 septembre 2019, il est demandé au Conseil Municipal :

1. D'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à déposer une demande de subvention auprès de la DRAC Occitanie d'un montant de 15 245 € concernant l'enseignement de la spécialité Théâtre du lycée Jean Vigo ainsi que 75 000 € concernant les actions de la scène conventionnée d'intérêt national,
2. D'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à percevoir les sommes allouées pour les projets mentionnés ci-dessus,
3. D'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches nécessaires en découlant.

Cette recette sera versée sur le budget 2020 de la ville de Millau

TS 151 – Fonction 313 - Nature 74718

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

Christophe SAINT-PIERRE



VILLE DE
Millau
www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trois octobre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....26
Votants.....31

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame ORCEL

Délibération numéro :
2019/154

**Subvention exceptionnelle
accordée pour le festival
des 10 ans de l'association
le Bar'bouille**

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le : jeudi 10 octobre 2019, que la
convocation du conseil avait été établie le
jeudi 26 septembre 2019
Le Maire

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Bernard SOULIE, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Alain NAYRAC, Laaziza KECHKECH, Sylvie AYOT, Anne GAUTRAND, Elodie PLATET, Patrice GINESTE, Richard FAYET, Maryse DAURES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI

ETAIENT EXCUSES : Bérénice LACAN, Marie-Annick ABONDANCE, Dominique DUCROS, Claude CONDOMINES, Albine DALLE

PROCURATIONS : Bérénice LACAN pouvoir à Christelle SUDRES BALTRONS , Marie-Annick ABONDANCE pouvoir à Maryse DAURES, Dominique DUCROS pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Claude CONDOMINES pouvoir à Alain NAYRAC, Albine DALLE pouvoir à Nadine TUFFERY

ETAIENT ABSENTS : Isabelle CARTAILLAC, Nathalie FORT, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT

Madame Laaziza KECHKECH est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment en ses articles L2121-29, et L.1611-4

Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leur relation avec les administrations prise notamment en son article 9-1 et 10,

Vu l'ordonnance n°58-896 du 23 septembre 1958 relative à des dispositions générales d'ordre financières prise notamment en son article 31

Considérant que pour fêter ses 10 ans d'existence, l'association le Bar'Bouille propose d'organiser un festival Culturel le samedi 19 et dimanche 20 octobre dans leur local.

Considérant que le projet présenté par l'association nécessite un soutien financier de la commune pour permettre de financer les ateliers artistiques, les spectacles et concerts,

Considérant que le festival culturel de l'association contribue à la réalisation des objectifs de la politique culturelle municipale,

Après avis favorable de la Commission Culture en date du 17 septembre 2019, il est demandé au Conseil Municipal :

1. D'accorder, à titre exceptionnel une subvention d'un montant de 500€ à l'association le Bar'Bouille pour la réalisation de son festival
2. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant.

La dépense est inscrite au Budget 2019 du Service Culture

TS 149 Nature 6574 Fonction 30

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.

Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

Christophe SAINT-PIERRE



VILLE DE
Millau
www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trois octobre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....26
Votants.....31

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Bernard SOULIE, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Alain NAYRAC, Laaziza KECHKECH, Sylvie AYOT, Anne GAUTRAND, Elodie PLATET, Patrice GINESTE, Richard FAYET, Maryse DAURES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame ORCEL

Délibération numéro :
2019/155

**Subvention exceptionnelle
accordée à l'association
Boxshit Prod pour la
production d'un album et la
réalisation d'un clip du
groupe millavois « V »**

ETAIENT EXCUSES : Bérénice LACAN, Marie-Annick ABONDANCE, Dominique DUCROS, Claude CONDOMINES, Albine DALLE

PROCURATIONS : Bérénice LACAN pouvoir à Christelle SUDRES BALTRONS , Marie-Annick ABONDANCE pouvoir à Maryse DAURES, Dominique DUCROS pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Claude CONDOMINES pouvoir à Alain NAYRAC, Albine DALLE pouvoir à Nadine TUFFERY

ETAIENT ABSENTS : Isabelle CARTAILLAC, Nathalie FORT, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT

Madame Laaziza KECHKECH est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : jeudi 10 octobre 2019, que la convocation du conseil avait été établie le jeudi 26 septembre 2019
Le Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment en ses articles L2121-29, et L.1611-4

Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leur relation avec les administrations prise notamment en son article 9-1 et 10,

Vu l'ordonnance n°58-896 du 23 septembre 1958 relative à des dispositions générales d'ordre financières prise notamment en son article 31

Considérant que la Ville a engagé depuis plusieurs années une politique de soutien et d'accompagnement au développement des musiques actuelles,

Considérant que l'association Boxshit Prod a présenté un projet exceptionnel pour la production du nouvel album du groupe millavois « V » et la réalisation d'un clip.

Considérant que ce groupe de rock en voie de professionnalisation a besoin de réaliser un enregistrement de son nouvel album et de réaliser un clip pour se développer.

Après avis de la Commission culture en date du 17 septembre 2019, il est demandé au Conseil Municipal :

1. D'accorder, à titre exceptionnel une subvention d'un montant de 500€ à l'association Boxshit Prod pour la production de l'album du groupe millavois « V » et la réalisation de son clip.
2. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant.

La dépense est inscrite au budget 2019 du service culture TS 149 - Nature 6574 - Fonction 30

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

Christophe SAINT-PIERRE



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trois octobre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....26
Votants.....31

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame ORCEL

Délibération numéro :
2019/156

**Subvention exceptionnelle
accordée à la Maison des
jeunes et de la culture de
Millau pour l'organisation
d'événements culturels,
ludiques et pédagogiques**

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le : jeudi 10 octobre 2019, que la
convocation du conseil avait été établie le
jeudi 26 septembre 2019
Le Maire

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Bernard SOULIE, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Alain NAYRAC, Laaziza KECHKECH, Sylvie AYOT, Anne GAUTRAND, Elodie PLATET, Patrice GINESTE, Richard FAYET, Maryse DAURES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI

ETAIENT EXCUSES : Bérénice LACAN, Marie-Annick ABONDANCE, Dominique DUCROS, Claude CONDOMINES, Albine DALLE

PROCURATIONS : Bérénice LACAN pouvoir à Christelle SUDRES BALTRONS , Marie-Annick ABONDANCE pouvoir à Maryse DAURES, Dominique DUCROS pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Claude CONDOMINES pouvoir à Alain NAYRAC, Albine DALLE pouvoir à Nadine TUFFERY

ETAIENT ABSENTS : Isabelle CARTAILLAC, Nathalie FORT, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT

Madame Laaziza KECHKECH est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment en ses articles L2121-29, et L.1611-4,

Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leur relation avec les administrations, prise notamment en son article 9-1 et 10,

Vu l'ordonnance n°58-896 du 23 septembre 1958 relative à des dispositions générales d'ordre financières, prise notamment en son article 31,

Considérant le projet de la MJC d'organiser des animations et spectacles pour enfants tout le long de l'année (Fête du Jeu, Drôle de Noël)

Considérant que la Ville de Millau, dans le cadre de sa politique culturelle, affecte des moyens permettant d'aider à la réalisation des projets culturels des associations.

Après avis favorable de la commission Culture du 17 septembre 2019, il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'accorder à titre exceptionnel une subvention d'un montant de 1 500 €.
2. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant.

La dépense est inscrite au budget 2019 :

1200 € - Budget 2019 Culture - TS 149 - Nature 6574 - Fonction 30

300 € - Budget 2019 Education Jeunesse TS 132 – Nature 6574 – Fonction 422

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

Christophe SAINT-PIERRE



VILLE DE
Millau
www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trois octobre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....26
Votants.....31

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame ORCEL

Délibération numéro :
2019/157

**Convention de partenariat
de développement
promotionnel entre la Ville
de Millau et Radio Larzac**

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le : jeudi 10 octobre 2019, que la
convocation du conseil avait été établie le
jeudi 26 septembre 2019
Le Maire

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Bernard SOULIE, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Alain NAYRAC, Laaziza KECHKECH, Sylvie AYOT, Anne GAUTRAND, Elodie PLATET, Patrice GINESTE, Richard FAYET, Maryse DAURES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI

ETAIENT EXCUSES : Bérénice LACAN, Marie-Annick ABONDANCE, Dominique DUCROS, Claude CONDOMINES, Albine DALLE

PROCURATIONS : Bérénice LACAN pouvoir à Christelle SUDRES BALTRONS , Marie-Annick ABONDANCE pouvoir à Maryse DAURES, Dominique DUCROS pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Claude CONDOMINES pouvoir à Alain NAYRAC, Albine DALLE pouvoir à Nadine TUFFERY

ETAIENT ABSENTS : Isabelle CARTAILLAC, Nathalie FORT, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT

Madame Laaziza KECHKECH est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée,

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'État, modifiée,

Considérant que la Ville de Millau et la radio associative Radio Larzac, ont le souhait de réaliser des projets en commun au cours de la programmation de la saison 2019/2020 du Théâtre de la Maison du Peuple,

Considérant que les autres services de la Ville ont demandé à s'associer à ce partenariat,

Considérant que ce partenariat est prévu, plus particulièrement autour de trois événements,

Considérant qu'afin de participer aux frais liés à l'accueil de l'ensemble de ces actions, la Ville de Millau s'engage à verser une somme forfaitaire de 3 000€ à l'association Radio Larzac, sur présentation de la facture, à l'issue de la dernière prestation.

Aussi, après avis favorable de la Commission Culture du 17 septembre 2019 il est demandé au Conseil Municipal :

1. D'approuver les termes de la convention ci-jointe,
2. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant : à signer la convention ci-annexée et ses avenants à intervenir ;
3. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches nécessaires en découlant.

Les crédits seront inscrits au Budget 2020 de la Ville de Millau

Fonction 313 - Nature 611 – TS 151 pour 2 500 €

Fonction 30 - Nature 6238 – TS 149 pour 500 €

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

Christophe SAINT-PIERRE



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trois octobre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....26
Votants.....31

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame ORCEL

Délibération numéro :
2019/158

Association RECALIU -
Soutien du projet

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : jeudi 10 octobre 2019, que la convocation du conseil avait été établie le jeudi 26 septembre 2019
Le Maire

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Bernard SOULIE, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Alain NAYRAC, Laaziza KECHKECH, Sylvie AYOT, Anne GAUTRAND, Elodie PLATET, Patrice GINESTE, Richard FAYET, Maryse DAURES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI

ETAIENT EXCUSES : Bérénice LACAN, Marie-Annick ABONDANCE, Dominique DUCROS, Claude CONDOMINES, Albine DALLE

PROCURATIONS : Bérénice LACAN pouvoir à Christelle SUDRES BALTRONS , Marie-Annick ABONDANCE pouvoir à Maryse DAURES, Dominique DUCROS pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Claude CONDOMINES pouvoir à Alain NAYRAC, Albine DALLE pouvoir à Nadine TUFFERY

ETAIENT ABSENTS : Isabelle CARTAILLAC, Nathalie FORT, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT

Madame Laaziza KECHKECH est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales pris en ses articles L2122-22 et L2122 -23,

Considérant que la commune de Millau accompagne par diverses actions les associations qui présentent un caractère solidaire, humanitaire, environnemental mais aussi sportif et culturel.

Considérant que l'association RECALIU œuvre pour la défense et la valorisation du patrimoine local. Pour cela, elle anime des ateliers en langue occitane, conserve des textes anciens, chansons, témoignages... par du collectage.

Considérant que parallèlement, elle accompagne les artistes qui s'engagent dans la défense de la culture occitane.

Considérant que dans cet esprit l'association veut faire revivre le temps des barques sur le Tarn à Millau, « les navioles ».

Considérant que les membres de l'association ont pour objectif de construire une barque de 5 mètres de long selon les techniques d'autrefois.

Considérant que la Ville souhaite soutenir l'association « RECALIU » dans son initiative. En effet, outre l'intérêt patrimonial, c'est la mise en valeur de ce savoir-faire millavois et le souvenir d'une époque révolue et tout à la fois actuelle qui donne toute son importance au projet.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal,

1. De verser pour l'année 2019, une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association RECALIU.
2. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document en découlant.

La dépenses est inscrite au budget 2019 - Fonction : 025- TS : 100 Nature : 6574

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

Christophe SAINT-PIERRE



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trois octobre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....26
Votants.....31

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame ORCEL

Délibération numéro :
2019/159

**Adhésion au collectif « EN
JEUX »**

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le : jeudi 10 octobre 2019, que la
convocation du conseil avait été établie le
jeudi 26 septembre 2019
Le Maire

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Bernard SOULIE, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Alain NAYRAC, Laaziza KECHKECH, Sylvie AYOT, Anne GAUTRAND, Elodie PLATET, Patrice GINESTE, Richard FAYET, Maryse DAURES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI

ETAIENT EXCUSES : Bérénice LACAN, Marie-Annick ABONDANCE, Dominique DUCROS, Claude CONDOMINES, Albine DALLE

PROCURATIONS : Bérénice LACAN pouvoir à Christelle SUDRES BALTRONS , Marie-Annick ABONDANCE pouvoir à Maryse DAURES, Dominique DUCROS pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Claude CONDOMINES pouvoir à Alain NAYRAC, Albine DALLE pouvoir à Nadine TUFFERY

ETAIENT ABSENTS : Isabelle CARTAILLAC, Nathalie FORT, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT

Madame Laaziza KECHKECH est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée,

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'État, modifiée,

Considérant l'intérêt de Ville de Millau par l'intermédiaire du Théâtre de la Maison du Peuple d'adhérer au Collectif « En Jeux » et d'en accepter le fonctionnement défini dans la convention,

Considérant que grâce à cette adhésion la Ville contribuera activement à la construction d'une politique artistique et culturelle régionale ambitieuse et adaptée pour les zones rurales que nous représentons,

Aussi, après avis favorable de la Commission Culture du 17 septembre 2019, il est demandé au Conseil Municipal :

1. D'approuver l'adhésion de la Ville de Millau, par l'intermédiaire du Théâtre de la Maison du Peuple au Collectif « En Jeux »,
2. D'approuver l'engagement de la Ville à hauteur de deux mille euros pour abonder le fonds de soutien à la création mutualisée,
3. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tous les documents découlant de cette délibération.

Les crédits seront inscrits au Budget 2019 de la Ville de Millau

Fonction 313 - Nature 6281 – TS 151

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

Christophe SAINT-PIERRE



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trois octobre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....26
Votants.....31

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame ORCEL

Délibération numéro :
2019/160

**Dénomination de lieux
publics**

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le : jeudi 10 octobre 2019, que la
convocation du conseil avait été établie le
jeudi 26 septembre 2019
Le Maire

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Bernard SOULIE, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Alain NAYRAC, Laaziza KECHKECH, Sylvie AYOT, Anne GAUTRAND, Elodie PLATET, Patrice GINESTE, Richard FAYET, Maryse DAURES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI

ETAIENT EXCUSES : Bérénice LACAN, Marie-Annick ABONDANCE, Dominique DUCROS, Claude CONDOMINES, Albine DALLE

PROCURATIONS : Bérénice LACAN pouvoir à Christelle SUDRES BALTRONS , Marie-Annick ABONDANCE pouvoir à Maryse DAURES, Dominique DUCROS pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Claude CONDOMINES pouvoir à Alain NAYRAC, Albine DALLE pouvoir à Nadine TUFFERY

ETAIENT ABSENTS : Isabelle CARTAILLAC, Nathalie FORT, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT

Madame Laaziza KECHKECH est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le décret n°1350 du 14 octobre 1955 portant sur les conditions de dénomination des rues et places publiques et numérotation des immeubles,

Considérant le souhait de la Commune de dénommer la cour d'honneur de la Mairie et la balade basse située le long des Quais

Considérant le souhait de la Commune de répondre favorablement à la demande des riverains de l'impasse situé au lieudit « La Coste » au départ de la Route de Montpellier afin de faciliter la distribution du courrier, et à leur proposition.

Considérant le souhait de la Commune d'honorer la mémoire d'Etienne LACURE, à la demande de sa famille toujours présente à Millau et active dans différentes associations, notamment avec la pose d'une plaque sur les Halles dont il fut l'architecte.

Considérant qu'Etienne LACURE est né en Haute Vienne en 1850. Il fut nommé conducteur de travaux pour la création de la ligne RODEZ/MILLAU puis entrepreneur pour la ligne St-Chély/Neussargues. Il s'installa à Millau et fut retenu comme architecte de la Ville en 1890. On trouve sa personnalité dans beaucoup de bâtiment de la ville, Maison du Peuple, Caisse d'Epargne, Banque de France avec ses colonnes et ses éléments décoratifs spécifiques.

En 1885, la Ville décide de l'établissement d'une nouvelle halle en remplacement de l'ancienne située place Maréchal Foch. Le 14 mars 1885, le Conseil Municipal adopte son établissement au centre de la ville au débouché des rues Sadi Carnot et Clausel de Coussergues. Les plans sont l'œuvre de l'architecte de la Ville, Etienne LACURE. La construction de la halle est terminée en novembre 1898 et elle est inaugurée le 1er janvier 1899. La halle, dans le style Baltard, conjugue fonte, verre, brique et fer.

Etienne et Paul Lacure furent des architectes de renom père et fils de la ville de Millau au 19ème siècle. Une rue et une impasse de Millau portent leur nom.

Après avis favorable du Comité Consultatif de dénomination des espaces, des équipements et bâtiments publics du 27 mai 2019, il est proposé au Conseil municipal :

1. D'approuver la dénomination de la Cour d'Honneur de la Mairie :
COUR DE LA LAICITE
2. D'approuver la dénomination de la balade basse le long des Quais : PROMENADE DU SAOUTADOU
3. D'approuver la dénomination de l'impasse : IMPASSE DES TERRES NOIRES
4. D'approuver la pose d'une plaque sur les Halles : ETIENNE LACURE
5. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches nécessaires.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

Christophe SAINT-PIERRE



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trois octobre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....26
Votants.....31

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame ORCEL

Délibération numéro :
2019/161

**Convention de partenariat
avec le conseil
départemental et la ville de
Millau le « Mois du film
documentaire »**

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le : jeudi 10 octobre 2019, que la
convocation du conseil avait été établie le
jeudi 26 septembre 2019

Le Maire

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Bernard SOULIE, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Alain NAYRAC, Laaziza KECHKECH, Sylvie AYOT, Anne GAUTRAND, Elodie PLATET, Patrice GINESTE, Richard FAYET, Maryse DAURES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI

ETAIENT EXCUSES : Bérénice LACAN, Marie-Annick ABONDANCE, Dominique DUCROS, Claude CONDOMINES, Albine DALLE

PROCURATIONS : Bérénice LACAN pouvoir à Christelle SUDRES BALTRONS , Marie-Annick ABONDANCE pouvoir à Maryse DAURES, Dominique DUCROS pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Claude CONDOMINES pouvoir à Alain NAYRAC, Albine DALLE pouvoir à Nadine TUFFERY

ETAIENT ABSENTS : Isabelle CARTAILLAC, Nathalie FORT, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT

Madame Laaziza KECHKECH est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée,

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'État, modifiée,

Considérant l'organisation par l'association « Bibliothèque en images » du « Mois du film documentaire » permettant la diffusion de films documentaires dans différents lieux culturels, dont les médiathèques,

Considérant le fort intérêt de la promotion des collections audio-visuelles de la Médiathèque du Sud-Aveyron (MESA),

Considérant que les actions menées vers les spectateurs de vidéos documentaires peuvent faire l'objet d'une prise en charge financière par le Conseil Départemental de l'Aveyron,

Considérant qu'il est donc proposé de conclure une convention avec le Conseil Départemental fixant les modalités du « Mois du film documentaire »,

Aussi, il est proposé au Conseil municipal, après avis favorable de la Commission Culture du 17 septembre 2019 :

1. D'approuver la signature de la convention du « Mois du film documentaire »
2. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-jointe et tous documents afférents à cette délibération.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

Christophe SAINT-PIERRE



VILLE DE
Millau
www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trois octobre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....26
Votants.....31

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur DIAZ

Délibération numéro :
2019/162

Budget principal de la
Commune : Décision
Budgétaire Modificative n°2

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le : jeudi 10 octobre 2019, que la
convocation du conseil avait été établie le
jeudi 26 septembre 2019
Le Maire

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Bernard SOULIE, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Alain NAYRAC, Laaziza KECHKECH, Sylvie AYOT, Anne GAUTRAND, Elodie PLATET, Patrice GINESTE, Richard FAYET, Maryse DAURES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI

ETAIENT EXCUSES : Bérénice LACAN, Marie-Annick ABONDANCE, Dominique DUCROS, Claude CONDOMINES, Albine DALLE

PROCURATIONS : Bérénice LACAN pouvoir à Christelle SUDRES BALTRONS , Marie-Annick ABONDANCE pouvoir à Maryse DAURES, Dominique DUCROS pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Claude CONDOMINES pouvoir à Alain NAYRAC, Albine DALLE pouvoir à Nadine TUFFERY

ETAIENT ABSENTS : Isabelle CARTAILLAC, Nathalie FORT, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT

Madame Laaziza KECHKECH est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHiodo, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment pris en ses articles L.1612-11 et L.2313-1 ;

Vu l'arrêté du 24 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu la délibération n°2019/023 du 26 mars 2019 approuvant le budget primitif de la ville de Millau ;

Vu la délibération n°2019/055 du 23 mai 2019 relative à la décision budgétaire modificative n°1 du budget principal de la commune ;

Considérant que la décision modificative n°1 de 2019 du budget principal de la Commune intégrait les résultats de l'exercice 2018 ;

Considérant que la décision modificative n° 2 réajuste les montants du FPIC ainsi que le produit des amendes de police et permet d'inscrire de nouveaux crédits suite à des décisions intervenues depuis le dernier Conseil municipal ;

Considérant que la décision modificative n°2 s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à 119 374 euros et s'équilibre en recettes et dépenses d'investissement à 25 117 euros.

Considérant que les inscriptions les plus significatives sont les suivantes :

Section de fonctionnement :

DEPENSES

Crédits complémentaires fluides.....	150 000
Crédits complémentaires carburant :	25 000
Crédits pour Roquefort un territoire en fête :	25 000
Complément de crédits taxes foncières :	15 000
Poteaux incendie :	10 000
Annulation de titres sur exercice antérieur :	10 000
Ajustement fonds de péréquation FPIC :	-92 093

RECETTES

Remboursement sur rémunération CUI et CAE :	30 000
Remboursement sur charges sociales et prévoyance :	23 000
Subvention Département théâtre :	20 000
Ajustement fonds de péréquation FPIC :	-8 943
Remboursement assurance divers sinistres et avoir sur contrat dommages aux biens	15 217
Mécénat confédération producteurs de lait de brebis et industriels roquefort :	10 000
Mécénat Leclerc expo alechinsky :	5 000
Subvention DRAC :	1 000

1. Section d'investissement :

DEPENSES

Suppression de crédits pour l'achat camion benne Volvo service voirie :	- 100 000
Liaison Larzac Bèche :	50 000
Rénovation CREA :	42 000
Opération Voultre :	65 000
Diminution travaux de voirie rue Antoine Guy :	- 70 000

RECETTES

Ajustement amendes de police 2018 :	108 438
Virement de la section de fonctionnement :	- 83 321

Considérant que ces inscriptions budgétaires sont retracées dans les tableaux ci-dessous ;

Section de fonctionnement – Dépenses et recettes

N°	LIBELLE	POUR MEMOIRE BP	DM 2	
			PROPOSITIONS NOUVELLES DU MAIRE	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL
	DEPENSES	29 522 279,77	119 374,00	119 374,00
002	excédent ou déficit reporté	135,12		
O11	Charges à caractère général	5 184 710,00	280 288,00	280 288,00
O12	Charges de personnel	14 862 063,00	4 500,00	4 500,00
O14	Atténuation de produits	300 999,00	-92 093,00	-92 093,00
O22	Dépenses imprévues	34 384,00		
O23	Virement à la section d'investissement	2 966 969,65	-83 321,00	-83 321,00
O42	Op. d'ordre de transferts entre sections	889 999,00		
65	Autres charges de gestion courante	3 948 219,00		0,00
66	Charges financières	943 101,00		0,00
67	Charges exceptionnelles	391 700,00	10 000,00	10 000,00
739	Reversement et restitutions sur impôts et taxes			
	RECETTES	29 522 279,77	119 374,00	119 374,00
O13	Atténuations de charges	248 400,00	53 000,00	53 000,00
O42	Op. d'ordre de transferts entre sections	196 340,00	9 000,00	9 000,00
70	Ventes de produits fabriqués Prestations de services	1 235 760,00	11 000,00	11 000,00
72	Travaux en régie			
73	Impôts et taxes	21 247 338,00	-8 943,00	-8 943,00
74	Dotations, subventions et participations	5 363 560,00	23 000,00	23 000,00
75	Autres produits de gestion courante	361 565,00	2 100,00	2 100,00
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	87 470,00	30 217,00	30 217,00
79	Transferts de charges			
002	EXCEDENT REPORTE	781 846,77		0,00

Section d'investissement - Dépenses et recettes

Dépenses

N°	LIBELLE	POUR MEMOIRE BP	DM 2	
			PROPOSITIONS NOUVELLES DU MAIRE	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL
	DEPENSES	22 354 668,60	25 117,00	25 117,00
	Dépenses d'Equipeement Non Individualisées	12 248 961,05	16 117,00	16 117,00
20	Immobilisations incorporelles	264 762,68	43 918,00	43 918,00
204	Subventions d'équipement versées	468 628,42		0,00
21	Immobilisation corporelles	3 249 024,73	-65 742,00	-65 742,00
22	Immobilisations mises en concession ou à dispo			
23	Immobilisations en cours	8 265 765,22	37 441,00	37 441,00
26	Participations et créances rattac. À des partic.			0,00
27	Autres immobilisations financières	780,00	500,00	500,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00
O2	Site Maladerie			
19	Ilôt des Fondets			0,00
O8	Place du Mandarous			0,00
O9	Complexe Culturel Pegayrolles			
11	Hôtel Dieu			
12	Site Graufesenque			
15	Equipeement bureautique et informatique			0,00
16	PAE Naulas			0,00
17	Ouverture voie Cres (er32)			0,00
18	Aménagement espace guibert			0,00
458	opérations sous mandats			0,00
45	Op. pour Compte de Tiers	278 174,45		
	Dépenses des opérations Patrimoniales			
	Dépenses des opérations financières	6 228 029,00	9 000,00	9 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	23 602,00		
13	Réduction titre émis sur exercice antérieur PAE			
16	Emprunts et dettes assimilées	6 204 427,00		0,00
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
OO1	Résultat reporté	3 243 796,12		0,00
O20	Dépenses imprévues	39 367,98		0,00
O40	op. d'ordre de transferts entre sections	196 340,00	9 000,00	9 000,00
O41	Opérations patrimoniales	120 000,00		0,00

Recettes

	RECETTES	22 354 668,60	25 117,00	25 117,00
	Recettes d'Equipelement Non Affectées	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement			0,00
16	Emprunts et dettes assimilées			0,00
21	Immobilisations corporelles			
23	Immobilisations en cours			
	Recettes des Opérations d'Equipelement	0,00	0,00	0,00
O2	Site Maladrerie			
19	Ilot des Fondets			0,00
O8	Place du Mandarous			0,00
.09	Complexe Culturel Pegayrolles			
14	Arche du pont lerouge			0,00
16	PAE De NAULAS			0,00
17	ouverture voie Cres (er32)			0,00
45	Op. pour Compte de Tiers	300 000,00		0,00
	Recettes Sur Opérations Patrimoniales	0,00	0,00	0,00
	Recettes des opérations financières	22 054 668,60	25 117,00	25 117,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 850 106,01		0,00
13	Subventions en annuité	2 456 098,61	108 438,00	108 438,00
16	Emprunts et dettes assimilées :	10 642 834,00		
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			0,00
001	Résultat d'investissement reporté	509 661,33		
O21	Virement de la section de fonctionnement	2 966 969,65	-83 321,00	-83 321,00
O24	Produits des cessions	619 000,00		0,00
O40	op. d'ordre de transferts entre sections	889 999,00		0,00
O41	Opérations patrimoniales	120 000,00		0,00
27	Créances			0,00

Aussi, après avis favorable de la Commission municipale des finances du 17 septembre 2019, il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'adopter la présente décision budgétaire modificative.

Adopté par : 22 voix pour

6 voix contre

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

3 abstentions

(Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI)

Fait et délibéré, à MILLAU le jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

Christophe SAINT-PIERRE



VILLE DE
Millau
www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trois octobre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....26
Votants.....31

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur DIAZ

Délibération numéro :
2019/163

Budget annexe de l'Eau :
Décision Budgétaire
Modificative n°2.

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : jeudi 10 octobre 2019, que la convocation du conseil avait été établie le jeudi 26 septembre 2019
Le Maire

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Bernard SOULIE, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Alain NAYRAC, Laaziza KECHKECH, Sylvie AYOT, Anne GAUTRAND, Elodie PLATET, Patrice GINESTE, Richard FAYET, Maryse DAURES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI

ETAIENT EXCUSES : Bérénice LACAN, Marie-Annick ABONDANCE, Dominique DUCROS, Claude CONDOMINES, Albine DALLE

PROCURATIONS : Bérénice LACAN pouvoir à Christelle SUDRES BALTRONS , Marie-Annick ABONDANCE pouvoir à Maryse DAURES, Dominique DUCROS pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Claude CONDOMINES pouvoir à Alain NAYRAC, Albine DALLE pouvoir à Nadine TUFFERY

ETAIENT ABSENTS : Isabelle CARTAILLAC, Nathalie FORT, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT

Madame Laaziza KECHKECH est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment pris en ses articles L.1612-11 et L.2313-1 ;

Vu l'arrêté du 24 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services publics locaux industriels et commerciaux ;

Vu la délibération n° 2019/023 du conseil municipal en date du 26 mars 2019 approuvant le budget primitif 2019 de la ville de Millau ;

Considérant que la décision modificative n°1 de 2019 du budget annexe de l'eau a repris les écritures d'affectation des résultats de l'exercice 2018 ;

Considérant que la décision budgétaire modificative n°2 s'équilibre en dépenses et en recettes d'exploitation et d'investissement à hauteur de 19 854 euros ;

Considérant que ces inscriptions budgétaires sont retracées dans les tableaux ci-dessous ;

Section d'exploitation - Dépenses et recettes

Chapitre	LIBELLE	POUR MEMOIRE BUDGET PRIMITIF	DM2	
			PROPOSITIONS NOUVELLES DU MAIRE	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL
	DEPENSES			
O11	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
	611 : Prestations de services			0,00
	6358 : Autres impôts			
65	Autres charges de gestion courante	27 000,00	0,00	0,00
	658 : Charges diverses de gestion courante	27 000,00		0,00
66	Charges financières	26 000,00	0,00	0,00
	66111 : Intérêts des emprunts et dettes	25 000,00		0,00
	66112 : Intérêts courus non échus	1 000,00		
67	Charges exceptionnelles		0,00	0,00
	678 : Autres charges exceptionnelles			
O42	Op. d'ordre de transf. Entre sections	236 486,00	19 854,00	19 854,00
	6811 : dot. Amort. Immo. Incorp. & corp.	236 486,00	19 854,00	19 854,00
	6812 : dot. Amort. Charges à répartir			
OO6	Autofin. Compl. de la section d'investis.			
O23	Virement à la section d'investissement	423 031,35		0,00
	TOTAL DEPENSES	712 517,35	19 854,00	19 854,00
	RECETTES			
70	Ventes	380 000,00	19 854,00	19 854,00
	70128 : surtaxes communales	380 000,00	19 854,00	19 854,00
75	Autre produits de gestion courante	13 000,00	0,00	0,00
	757 : redev versées par fermiers et concession.	13 000,00		
	7588 : autres			
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
	6611 : intérêts des emprunts et dettes			
O42	Op. d'ordre de transf. Entre sections	14 933,00	0,00	0,00
	777 : Amortissement de subventions	14 933,00		0,00
	TOTAL RECETTES	407 933,00	19 854,00	19 854,00
OO2	Excédents antérieurs reportés	304 584,35		0,00
	TOTAL RECETTES DE LA SECTION	712 517,35	19 854,00	19 854,00

Section d'investissement - Dépenses et recettes

Chapitre	LIBELLE	POUR MEMOIRE BUDGET PRIMITIF	DM2	
			PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL
	DEPENSES			
OO1	Excédent reporté	11 987,56		
O40	Op. d'ordre de transf. Entre sections	14 933,00	0,00	0,00
	139111 : amortissement subvention	563,00		
	13918 : Autres subventions d'équipement	14 370,00		0,00
O41	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
	2762 : Créance/transf. de droit à déduc. Tva			
16	Emprunts et dettes assimilés	84 000,00	25 160,00	25 160,00
	1641 : Amortissement emprunts CDC	84 000,00	25 160,00	25 160,00
	1688 : ICNE			
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
	203 : Frais de recherche, de développement			0,00
	2051 : brevets licences et logiciels			0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
	2111 : terrains nus			
	2154 : matériels industriels			
23	Immobilisations en cours	770 560,00	-5 306,00	-5 306,00
	2315 : Instal, matériel et outillage technique	770 560,00	-5 306,00	-5 306,00
	2388 : Autres immobilisations corporelles			
26	Participations, créances rattach. A des part.	0,00	0,00	0,00
	266 : Autres formes de participations			
	TOTAL DEPENSES	881 480,56	19 854,00	19 854,00
	RECETTES			
OO1	Excédent reporté			0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	221 963,21	0,00	0,00
	10682 : Réserves			0,00
	1068 : Autres réserves	221 963,21		0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
	1318 : subv equip agence de l'eau			0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	0,00	0,00
	1641 : Amortissement emprunts			0,00
	1688 : ICNE			
O41	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
	21531 : réseaux d'adduction d'eau			
	2313 : Constructions			0,00
27	Autres Immobilisations Financières	0,00	0,00	0,00
	2762 : Créance/transf. de droit à déduc tva			0,00
O40	Op. d'ordre de transf. Entre sections	236 486,00	19 854,00	19 854,00
	2801 : Amort.immo.Corp. Frais d'Etablis.			
	28051			
	281351 : Amortissement des réseaux	136 997,00		
	281531 : Amort. Réseaux d'adduction D'eau	98 004,00	19 854,00	19 854,00
	28154 : matériel industriel	1 485,00		
481	Charges à répartir sur plusieurs exerc.	0,00	0,00	0,00
	4818 : Charges à étaler			
	TOTAL RECETTES	458 449,21	19 854,00	19 854,00
OO5	Autofinancement complémentaire		0,00	0,00
O21	Virement de la section de fonctionnement	423 031,35	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES DE LA SECTION	881 480,56	19 854,00	19 854,00

Aussi, après avis favorable de la Commission municipale des finances du 17 septembre 2019, il est proposé au Conseil municipal :

1. D'adopter la présente décision budgétaire modificative.

Adopté par : 22 voix pour
6 voix contre
(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL
, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE,
Nadine TUFFERY)
3 abstentions
(Philippe RAMONDENC, Denis
BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI)

Fait et délibéré, à MILLAU le jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

Christophe SAINT-PIERRE



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trois octobre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....26
Votants.....31

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur DIAZ

Délibération numéro :
2019/164

Budget annexe de
l'assainissement : décision
budgétaire modificative n°2

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le : jeudi 10 octobre 2019, que la
convocation du conseil avait été établie le
jeudi 26 septembre 2019
Le Maire

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Bernard SOULIE, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Alain NAYRAC, Laaziza KECHKECH, Sylvie AYOT, Anne GAUTRAND, Elodie PLATET, Patrice GINESTE, Richard FAYET, Maryse DAURES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI

ETAIENT EXCUSES : Bérénice LACAN, Marie-Annick ABONDANCE, Dominique DUCROS, Claude CONDOMINES, Albine DALLE

PROCURATIONS : Bérénice LACAN pouvoir à Christelle SUDRES BALTRONS , Marie-Annick ABONDANCE pouvoir à Maryse DAURES, Dominique DUCROS pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Claude CONDOMINES pouvoir à Alain NAYRAC, Albine DALLE pouvoir à Nadine TUFFERY

ETAIENT ABSENTS : Isabelle CARTAILLAC, Nathalie FORT, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT

Madame Laaziza KECHKECH est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment pris en ses articles L.1612-11 et L.2313-1 ;

Vu l'arrêté du 24 décembre 2018, relatif à l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services publics locaux et industriels et commerciaux ;

Vu la délibération n°2019/023 du conseil municipal en date du 26 mars 2019 approuvant le budget primitif 2019 de la ville de Millau ;

Considérant que la décision budgétaire modificative n°1 de 2019 du budget annexe de l'assainissement a repris les écritures d'affectation des résultats de l'exercice 2018 ;

Considérant que la décision budgétaire modificative n°2 s'équilibre en dépenses et en recettes d'exploitation et d'investissement au montant de 4 755 euros ;

Considérant que les crédits inscrits correspondent à des crédits de régularisation d'amortissement ;

Considérant que ces inscriptions budgétaires sont retracées dans les tableaux ci-dessous ;

Section d'exploitation - Dépenses et recettes

Chapitre	LIBELLE	POUR MEMOIRE BUDGET PRIMITIF	DM2	
			PROPOSITIONS NOUVELLES DU MAIRE	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL
	DEPENSES			
60	Achats	0,00		
	60633 : fourniture de voirie			
63	Impôts taxes et versements assimilés	0,00		
	6356 : redevance			
65	Autres charges de gestion courante	20 000,00	0,00	0,00
	654 : Pertes sur créances irrécouvrables			0,00
	658 : charges diverses de gestion courante	20 000,00		0,00
66	Charges financières	304 000,00	0,00	0,00
	66111 : Intérêts des emprunts et dettes	302 000,00		0,00
	66112 : ICNE	2 000,00		
67	Charges exceptionnelles	70 800,00	0,00	0,00
	6712 : amendes fiscales et pénales	3 500,00		0,00
	6715 : charges exceptionnelles			
	6718 : autres charges except. Sur op de gestion	60 000,00		
	673 : titres annulées sur exercices antérieurs	7 300,00		0,00
042	Op. d'ordre de transf. entre sections	378 146,00	4 755,00	4 755,00
	6811 : dot. Amort. Immo. Incorp. & corp.	378 146,00	4 755,00	4 755,00
002	Excédent ou déficit reporté fonct.			
006	Autofin. Compl. de la section d'investis.			0,00
011	Charges à caractère général	0,00		
	611 : prestations de services			
023	Virement à la section d'investissement	380 990,93		
	TOTAL DEPENSES	1 153 936,93	4 755,00	4 755,00
	RECETTES			
70	Ventes	750 000,00	4 755,00	4 755,00
	70128 : surtaxes communales	750 000,00	4 755,00	4 755,00
	704 : Participations de particuliers			0,00
	7068 : Autres prestations de services			0,00
74	Dotations, Subventions & Particip.	0,00	0,00	0,00
	741 : Prime pour épuration			0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00
	757 : redevances annuelles hors taxes			
66	Charges financières	0,00		
	6611 : ICNE			
042	Op. d'ordre de transf. entre sections	105 755,00	0,00	0,00
	777 : Amortissement de subventions	105 755,00		
	TOTAL RECETTES	855 755,00	4 755,00	4 755,00
002	Excédents antérieurs reportés	298 181,93		0,00
	TOTAL RECETTES DE LA SECTION	1 153 936,93	4 755,00	4 755,00

Section d'investissement - Dépenses et recettes

Dépenses :

Chapitre	LIBELLE	POUR MEMOIRE BUDGET PRIMITIF	DM 2	
			PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL
	DEPENSES			
001	Excédent antérieur reporté	53 635,72		0,00
040	Op. d'ordre de transf. Entre sections	105 755,00	0,00	0,00
	13915 : subvention d'équipement	6 830,00		
	13918 : Autres subventions d'équipement	98 925,00		
041	Opérations patrimoniales	0,00		0,00
	2762 : créance/transf. de droit à déduc. Tva			
16	Emprunts et dettes assimilés	265 000,00	0,00	0,00
	1641 : Amortissement emprunts CDC	262 807,00		
	1687 : autres dettes	2 193,00		
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
	203 : frais de recherche ou de développement			0,00
	2031 : Maîtrise d'œuvre			0,00
21	Immobilisations corporelles	424 716,41	4 755,00	4 755,00
	2111 : terrains nus			0,00
	21532 : réseaux d'assainissement	424 716,41	4 755,00	4 755,00
	2154			
	2182 : matériel de transport			
23	Immobilisations en cours	2 028,00	0,00	0,00
	2315 : constructions	2 028,00		0,00
27	Autres Immobilisations Financières	18 000,00	0,00	0,00
	2763 : Autres créances des Coll. Publiques	18 000,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES	869 135,13	4 755,00	4 755,00

Recettes

RECETTES				
001	Excédent reporté			0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	108 998,20	0,00	0,00
	1068 : réserves	108 998,20		0,00
13	Subventions d'investissement reçues			0,00
	1315 : groupement de collectivités			
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	0,00	0,00
	1641 : emprunts			0,00
	1648 : Emprunts			0,00
	1688 : ICNE			
20	Immobilisation incorporelles	0,00	0,00	0,00
	203 : frais recherche ou de développement			
	2031 : Maîtrise d'œuvre			0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
	21531 : op d'ordre à l'intérieur de la section			
	21532 : réseaux d'assainissement			
	2313 : constructions			
27	Autres Immobilisations Financières	1 000,00	0,00	0,00
	2762 : Créance/transf. de droit à déduc tva			
	2763 : Créances sur les collectivités publiques	1 000,00		0,00
040	Op. d'ordre de transf. Entre sections	378 146,00	4 755,00	4 755,00
	13918 : Autres subventions d'équipement			
	2801: Amort Immo Corp Frais d'Etablis.			
	2803 : Amortissement frais d'études			
	2805 : Amortissement des droits			
	28031 : Amortissement frais d'étude			
	281351 : Amortissement des réseaux	337 000,00		
	281532 : Amort reseaux d'assainissement	37 310,00	4 755,00	4 755,00
	28154 : matériel industriel	3 836,00		
	28182 : Matériel de transport			
	TOTAL RECETTES	488 144,20	4 755,00	4 755,00
005	Autofinancement complémentaire			0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	380 990,93	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES DE LA SECTION	869 135,13	4 755,00	4 755,00

Après avis de la Commission municipale des finances en date du 17 septembre 2019, il est demandé au Conseil municipal :

1- D'adopter la présente décision budgétaire modificative.

Adopté par : 22 voix pour
6 voix contre
(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL
, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE,
Nadine TUFFERY)
3 abstentions
(Philippe RAMONDENC, Denis
BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI)

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

Christophe SAINT-PIERRE



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trois octobre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....26
Votants.....31

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur DIAZ

Délibération numéro :
2019/165

Budget annexe du
Stationnement : Décision
Budgétaire Modificative n°2

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le : jeudi 10 octobre 2019, que la
convocation du conseil avait été établie le
jeudi 26 septembre 2019
Le Maire

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Bernard SOULIE, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Alain NAYRAC, Laaziza KECHKECH, Sylvie AYOT, Anne GAUTRAND, Elodie PLATET, Patrice GINESTE, Richard FAYET, Maryse DAURES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI

ETAIENT EXCUSES : Bérénice LACAN, Marie-Annick ABONDANCE, Dominique DUCROS, Claude CONDOMINES, Albine DALLE

PROCURATIONS : Bérénice LACAN pouvoir à Christelle SUDRES BALTRONS , Marie-Annick ABONDANCE pouvoir à Maryse DAURES, Dominique DUCROS pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Claude CONDOMINES pouvoir à Alain NAYRAC, Albine DALLE pouvoir à Nadine TUFFERY

ETAIENT ABSENTS : Isabelle CARTAILLAC, Nathalie FORT, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT

Madame Laaziza KECHKECH est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment pris en ses articles L.1612-11 et L.2313-1 ;

Vu l'arrêté du 24 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu la délibération n°2019/023 du conseil municipal du 26 mars 2019 approuvant le budget primitif 2019 de la ville de Millau ;

Considérant que la décision modificative n°1 de 2019 du budget annexe du stationnement reprend les résultats de l'exercice 2018 ;

Considérant que décision budgétaire modificative n°2 de 2019 du budget annexe du stationnement intègre des écritures de régularisation d'amortissement et de comptabilisation d'écart de pièces sur recettes d'horodateurs ;

Considérant que ces inscriptions budgétaires sont retracées dans les tableaux ci-dessous ;

Section de fonctionnement - Dépenses et recettes

Chapitre	LIBELLE	BUDGET PRIMITIF	DM2	
			PROPOSITIONS NOUVELLES DU MAIRE	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL
	DEPENSES			
011	Charges à caractère général	240 566,21	-1 539,00	-1 539,00
	60226 : vêtements de travail			
	60633 : fournitures de voirie			
	60636 : vêtements de travail			
	6068 : autres matière et fournitures	11 812,00		
	611 : contrat de prestations de service	188 410,41	-1 539,00	-1 539,00
	615231 : entretien voies et réseaux	5 000,00		0,00
	61558 : autres biens mobiliers			
	6156 : maintenance	145,00		
	6236 : insertions publicité	598,80		
	6262 : frais de télécommunications	3 000,00		
	627 : services bancaires et assimilés	3 000,00		
	62871 : remboursement de frais			
	63512 : taxes foncières	28 600,00		
012	Charges de personnel	0,00		0,00
	64111 : personnel titulaire			
65	Autres charges de gestion courante		60,00	60,00
	658 : charges diverses de gestion courante		60,00	60,00
66	Charges financières	16 579,00		0,00
	66111 : intérêts réglés à l'échéance	15 579,00		
	66112 : intérêts rattachement des ICNE	1 000,00		
67	Charges exceptionnelles	58 570,00	0,00	0,00
	678 : autres charges exceptionnelles	58 570,00		
042	Op. d'ordre de transferts entre sections	93 641,00	1 489,00	1 489,00
	6811 : dotation amort. Immo. Incor. & Corp.	66 663,00	1 489,00	1 489,00
	6812 : dotation amort. Ch. Exploit. À répartir	26 978,00		
023	Virement à la section d'investissement			0,00
002	Déficit reporté			0,00
	TOTAL DEPENSES	409 356,21	10,00	10,00
	RECETTES			
66	ICNE	0,00		
	6611 : intérêts			
70	Ventes	400 000,00	0,00	0,00
	70383 : redevance de stationnement	350 000,00		
	70384 : forfait de post stationnement	50 000,00		
	70878 : autres redevables			
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
	7337 : droits de stationnement			
75	Autres Produits de Gestion Courante	9 150,00	10,00	10,00
	752 : revenus des immeubles	9 150,00		
	757 : redevance versée par fermiers conc.		10,00	10,00
	758 : produits divers de gestion courante			
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
	774 : subventions exceptionnelles			0,00
79	Transfert de charges	0,00		0,00
	7911 : indemnité de sinistre			
	797 : transfert de charges exceptionnels			
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
	6611 : ICNE			
002	Excédent reporté	206,21		0,00
	TOTAL RECETTES	409 356,21	10,00	10,00

Section d'investissement - Dépenses et recettes

Chapitre	LIBELLE	BUDGET PRIMITIF	DM 2	
			PROPOSITIONS NOUVELLES DU MAIRE	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL
	DEPENSES			
16	Emprunts et Dettes Assimilés	80 863,00		0
	1641 : emprunts en euros	23 363,00		
	16441 : emprunts avec option de tirage	57 500,00		
	16449 : ops afférentes à l'option de tirage			
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
	205 : logiciel			0,00
21	Immobilisations corporelles	66 871,91	1 489,00	1 489,00
	2158 : autres installations, matériel et outillage	65 161,91	1 489,00	1 489,00
	2183 : materiel bureau et informatique	1 710,00		
	2188 : autres immobilisations corporelles			0,00
22	immos. mises en concession ou à dispo	0,00		0
	2258 : autres			
	2283 : matériel bureau et informatique			
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	2312 : terrains			0,00
	2313 : Constructions			
	2315 : installation matériel et outillage			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
OO1	Déficit reporté			0,00
	TOTAL DEPENSES	147 734,91	1 489,00	1 489,00
	RECETTES			
O21	Virement de la section de fonctionnement			
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00
	1068 : excédent fonctionnement capitalisé			
13	Subventions d'investissement reçues	0,00		
	Autres subv. Equip. Non Transférables			
16	Emprunts et Dettes Assimilés	0,00	0,00	0,00
	1641 : emprunts en euros			
	16449 : ops afférentes à l'option de tirage			
	16882 : ICNE			
18	Compte de liaison affectation	0,00		0,00
	181 : compte de liaison			
O40	Op. d'ordre de transferts entre sections	93 641,00	1 489,00	1 489,00
	28051 : concessions et droits similaires	14 940,00		
	28135 : amort; installations gen, agencement			
	28158 : Autres amortissements	23 261,00	1 489,00	1 489,00
	28183 : Matériel de bureau et mat. Informatique			
	28188 : Immobilisations corporelles autres	758,00		
	28258 : Dotation amort.bien M. à Disposition	27 704,00		
	28283 : Dotation amort.bien M. à Disposition			
	28288 : Amort. Autres immos corporelles			
	4818 : Charges à étaler	26 978,00		
481	Charges à répartir / plusieurs exercices			
OO1	Excédent d'investissement reporté	54 093,91		0,00
	TOTAL RECETTES	147 734,91	1 489,00	1 489,00

Aussi, après avis de la Commission municipale des finances du 17 septembre 2019 il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'adopter la présente décision budgétaire modificative.

Adopté par : 22 voix pour
6 voix contre
(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL
, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE,
Nadine TUFFERY)
3 abstentions
(Philippe RAMONDENC, Denis
BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI)

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

Christophe SAINT-PIERRE



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trois octobre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....26
Votants.....31

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur DIAZ

Délibération numéro :
2019/166

Budget annexe de la
restauration : Décision
Budgétaire Modificative n°2

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le : jeudi 10 octobre 2019, que la
convocation du conseil avait été établie le
jeudi 26 septembre 2019
Le Maire

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Bernard SOULIE, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Alain NAYRAC, Laaziza KECHKECH, Sylvie AYOT, Anne GAUTRAND, Elodie PLATET, Patrice GINESTE, Richard FAYET, Maryse DAURES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI

ETAIENT EXCUSES : Bérénice LACAN, Marie-Annick ABONDANCE, Dominique DUCROS, Claude CONDOMINES, Albine DALLE

PROCURATIONS : Bérénice LACAN pouvoir à Christelle SUDRES BALTRONS , Marie-Annick ABONDANCE pouvoir à Maryse DAURES, Dominique DUCROS pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Claude CONDOMINES pouvoir à Alain NAYRAC, Albine DALLE pouvoir à Nadine TUFFERY

ETAIENT ABSENTS : Isabelle CARTAILLAC, Nathalie FORT, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT

Madame Laaziza KECHKECH est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment pris en ses articles L.1612-11 et L.2313-1 ;

Vu l'arrêté du 24 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu la délibération n°2019/023 du Conseil municipal du 26 mars 2019 approuvant le budget primitif 2019 de la ville de Millau ;

Considérant que la décision modificative n°1 de 2019 du budget annexe de la restauration a repris les résultats de l'exercice 2018 ;

Considérant que la décision modificative n°2 du budget annexe de la restauration inscrit des crédits en section de fonctionnement dépenses uniquement ;

Considérant qu'à la demande de la Trésorerie de Millau, des titres de recettes doivent être passés en non valeurs irrécouvrables ;

Considérant que ces titres font l'objet d'une délibération spécifique et le montant total à annuler s'élève 573 euros ;

Considérant que ces inscriptions budgétaires sont retracées dans les tableaux ci-dessous ;

Section de fonctionnement - Dépenses et recettes

1. Dépenses

Chapitre	LIBELLE	BUDGET PRIMITIF	DM 2	
			PROPOSITIONS NOUVELLES DU MAIRE	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL
	DEPENSES			
011	Charges à caractère général	1 265 826,00	-573,00	-573,00
	60611 : fourn. Non stockable eau et ass	3 300,00		0,00
	60612 : fournitures non stockable énergie élec	24 008,00		
	60612 : gaz	23 218,00		
	60622 : carburants	14 500,00		
	60623 : alimentation	520 000,00		
	60624 : produits de traitement	5 000,00		
	60632 : fournitures petit équipement	35 000,00		
	60636 : vêtements de travail	3 000,00		
	6064 : fournitures administratives	2 000,00		
	6068 : autres matières et fournitures	3 800,00	-573,00	-573,00
	611 : contrat de prestations de service	3 600,00		
	6135 : locations mobilières			
	61522 : entretien des bâtiments			
	61558 : autres biens mobiliers	13 600,00		
	6156 : maintenance	13 800,00		
	617 : mission d'accompagnement cuisine			
	6182 : documentation générale et technique	100,00		
	6226 : honoraires	1 600,00		
	6228 : divers	1 500,00		
	6231 : Annonces et insertions	400,00		
	6236 : catalogues et imprimés			
	6262 : frais de télécommunication	1 000,00		
	627 : services bancaires et assimilés	800,00		
	6281 : concours divers	2 600,00		
	6283 : frais de nettoyage des locaux	3 000,00		
	62878 : remb frais autres organismes	590 000,00		
023	Virement à la section d'investissement	147 112,01		0,00
042	Op. d'ordre de transfert entre les sections	40 094,00	0,00	0,00
	6811 : Dot. Amort. Immob. Incorp. et corp	40 094,00		
65	Autres charges de gestion courante		573,00	573,00
	6541 : admission en non-valeur		573,00	573,00
	6542 : perte sur créances irrécouvrables			
	65888 : charges diverses de gestion courante	10,00		
66	Charges financières	32 500,00	0,00	0,00
	66111 : intérêts réglés à l'échéance	31 800,00		
	66112 : intérêts rattachement des ICNE	700,00		
67	Charges exceptionnelles	300,00		
	673 : titres annulés	300,00		
	678 : autres charges exceptionnelles			
002	Déficit reporté			0,00
	TOTAL DEPENSES	1 485 832,01	0,00	0,00

2. Recettes

	RECETTES			
70	Ventes	984 000,00	0,00	0,00
	7066 : redev. Droits et serv. À caractère social	664 000,00		
	7067 : redevances droits des peri scolaires	320 000,00		0,00
74	dotations, subv, participation	900,00	0,00	0,00
	7478 : subventions particip. Autre org.	900,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	306 588,00	0,00	0,00
	7552 : participation de la ville au déficit	306 588,00		
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
	774 : subventions exceptionnelles			0,00
	7788 : autres produits exceptionnels	0,00		
79	Transfert de charges	0,00		
	7911 : indemnité de sinistre			
	797 : transfert de charges exceptionnels			
O13	Atténuations de charges	0,00		
	70871 : Collectivité de rattachement (pour BA.)			
OO2	Excédent reporté	194 344,01		0,00
	TOTAL RECETTES	1 485 832,01	0,00	0,00

Section d'investissement - Dépenses et recettes

Chapitre	LIBELLE	BUDGET PRIMITIF	DM 2	
			PROPOSITIONS NOUVELLES DU MAIRE	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL
	DEPENSES			
16	Emprunts et Dettes Assimilés	87 950,00		
	1641 : emprunts en euros	87 950,00		
20	conces. Droits similaires brevets licences	0,00	0,00	0,00
	205 : concession droits similaires brevets licences			
21	Immobilisations corporelles	130 695,90	0,00	0,00
	21571 : matériel roulant	25 340,76		
	2158 : autres installations, mat et outillage tech	105 355,14		
	2182 : matériel de transport			
	2184 : mobilier			
22	Mise à disposition	0,00	0,00	0,00
	2238 locaux mis à disposition			
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	2312 : terrains			0,00
	2313 : Constructions			
	2315 : installation matériel et outillage			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
OO1	Déficit reporté	144 747,08		0,00
	TOTAL DEPENSES	363 392,98	0,00	0,00
	RECETTES			
O21	Virement de la section de fonctionnement	147 112,01		0,00
O40	Op. d'ordre de transfert entre les sections	40 094,00	0,00	0,00
	28051 : amort concession droits similaires brevets	1 900,00		
	28158 : Autres amortissements	25 845,00		
	28182 : Immobilisations corp. Mat. Transport	12 093,00		
	28183 : Matériel de bureau et informatique	47,00		
	28184 : Immobilisations corporelles mobilier	209,00		
	28188 : Immobilisations corporelles - autres			
10	Dotations, fonds divers et réserves	152 442,97	0,00	0,00
	1068 : excédent fonctionnement capitalisé	152 442,97		
16	Emprunts et Dettes Assimilés	23 744,00	0,00	0,00
	1641 : emprunts en euros	23 744,00		0,00
	16449 : ops afférentes à l'option de tirage			
	16882 : ICNE			
18	Compte de liaison affectation	0,00		0,00
	181 : compte de liaison			0,00
28	Amortissement des immobilisations	0,00		
	282581 : Dot. Amort. Biens M à D			
	28283 : Dot.Amot. Biens M à D			
	28188 : autres			
481	Charges à répartir / plusieurs exercices			
OO1	Excédent d'investissement reporté			0,00
	TOTAL RECETTES	363 392,98	0,00	0,00

Aussi, après avis favorable de la Commission municipale des finances du 17 septembre 2019 il est proposé au Conseil municipal :

1. D'adopter la présente décision budgétaire modificative.

Adopté par : 25 voix pour

6 voix contre

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL,
Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE,
Nadine TUFFERY)

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

Christophe SAINT-PIERRE



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trois octobre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....25
Votants.....30

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur DIAZ

Délibération numéro :
2019/167

Budget annexe de la
restauration : admissions
en non-valeur

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le : jeudi 10 octobre 2019, que la
convocation du conseil avait été établie le
jeudi 26 septembre 2019
Le Maire

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Daniel DIAZ, Bernard SOULIE, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Alain NAYRAC, Laaziza KECHKECH, Sylvie AYOT, Anne GAUTRAND, Elodie PLATET, Patrice GINESTE, Richard FAYET, Maryse DAURES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI

ETAIENT EXCUSES : Bérénice LACAN, Marie-Annick ABONDANCE, Dominique DUCROS, Claude CONDOMINES, Albine DALLE

PROCURATIONS : Bérénice LACAN pouvoir à Christelle SUDRES BALTRONS , Marie-Annick ABONDANCE pouvoir à Maryse DAURES, Dominique DUCROS pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Claude CONDOMINES pouvoir à Alain NAYRAC, Albine DALLE pouvoir à Nadine TUFFERY

ETAIENT ABSENTS : Karine ORCEL, Isabelle CARTAILLAC, Nathalie FORT, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT

Madame Laaziza KECHKECH est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Considérant que l'irrécouvrabilité des créances est temporaire dans le cas des créances admises en non-valeur,

Considérant que l'admission en non-valeur est décidée par l'assemblée délibérante de la collectivité dans l'exercice de sa compétence budgétaire, et qu'elle est demandée par le comptable public lorsqu'il rapporte les éléments propres à démontrer que malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut pas en obtenir le recouvrement ; cette procédure correspond à un seul apurement comptable.

Considérant l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public,

Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Considérant que l'admission en non-valeur prononcée n'éteint pas la dette du débiteur,

Considérant que Madame la Trésorière principale a informé la commune de Millau que des créances sont irrécouvrables et qu'elle a transmis une liste détaillant les admissions en non-valeur,

Considérant que cette liste référencée 1187400217, concerne les admissions en non-valeur de titres de recettes portant sur l'exercice 2014 pour un montant global de 572,09 euros, liste arrêtée au 05 septembre 2019,

Considérant que l'admission en non-valeur n'empêche nullement un recouvrement ultérieur si le redevable revenait à une situation le permettant.

Liste référencée 1187400217

Exercice	Référence de la pièce	Montant restant à recouvrer	Motif d'irrécouvrabilité
2014	T-84	19,40	RAR inférieur seuil poursuite
2014	T-93	552,69	Combinaison infructueuse d'actes
TOTAL		572,09	

En conséquence, le Conseil municipal doit statuer sur l'admission de cette liste.

Considérant que suite à cette délibération, un mandat sera émis à l'article 6541 « créances admises en non-valeur » pour un montant de 572,09 euros.

Considérant que les crédits sont inscrits dans la décision modificative n°2.

Aussi, après avis de la Commission municipale des finances du 17 septembre 2019, il est proposé au Conseil municipal en date du 3 octobre 2019 :

1. D'admettre en non-valeur la somme 572,09 euros selon la liste transmise, arrêtée à la date du 05 septembre 2019 ;
2. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches nécessaires.

**Adopté par : 24 voix pour
6 voix contre**
(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL
Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE,
Nadine TUFFERY)

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

Christophe SAINT-PIERRE



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trois octobre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....25
Votants.....30

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Daniel DIAZ, Bernard SOULIE, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Alain NAYRAC, Laaziza KECHKECH, Sylvie AYOT, Anne GAUTRAND, Elodie PLATET, Patrice GINESTE, Richard FAYET, Maryse DAURES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur DIAZ

Délibération numéro :
2019/168

Autorisation de programme
CREA : AP/1/2018
Augmentation de
l'autorisation de programme
et ajustement des crédits de
paiement

ETAIENT EXCUSES : Bérénice LACAN, Marie-Annick ABONDANCE, Dominique DUCROS, Claude CONDOMINES, Albine DALLE

PROCURATIONS : Bérénice LACAN pouvoir à Christelle SUDRES BALTRONS , Marie-Annick ABONDANCE pouvoir à Maryse DAURES, Dominique DUCROS pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Claude CONDOMINES pouvoir à Alain NAYRAC, Albine DALLE pouvoir à Nadine TUFFERY

ETAIENT ABSENTS : Karine ORCEL, Isabelle CARTAILLAC, Nathalie FORT, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT

Madame Laaziza KECHKECH est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : jeudi 10 octobre 2019, que la convocation du conseil avait été établie le jeudi 26 septembre 2019
Le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris notamment en ses articles L.2311-3 et L.2311-9,

Vu la loi d'orientation n°92-125 relative à l'administration territoriale de la République, notamment en son article 50,

Vu le décret n°97-175 du 20 février 1997, précisant les modalités de mise en œuvre de la procédure des autorisations de programme et crédits de paiements pour les communes,

Vu la délibération 2018/197 relative à la modification du montant de l'autorisation de programme ;

Considérant les articles susvisés du CGCT, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement,

Considérant que cette procédure permet à la commune de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité des dépenses pluriannuelles mais seulement les dépenses à régler au cours de l'exercice,

Considérant qu'elle vise à planifier la mise en œuvre d'investissement sur le plan financier mais aussi sur le plan organisationnel et logistique et qu'elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Considérant que les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements, qu'elles demeurent valables jusqu'à leur clôture et qu'elles peuvent être révisées,

Considérant que les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes,

Considérant que les opérations pouvant faire l'objet d'une procédure d'autorisation de programme et de crédits de paiement (AP/CP) sont relatives à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées acquises ou réalisées par la commune ou à des subventions versées à des tiers,

Considérant que le suivi des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) se fait par des opérations budgétaires au sens de l'instruction budgétaire M14 et que les crédits de paiement non utilisés une année devront être repris l'année suivante par délibération du conseil municipal au moment du vote du budget primitif et que toute modification de ces dernières se fait obligatoirement par délibération approuvée par le conseil municipal,

Considérant que le Centre de rencontres et d'échanges artistiques (CREA) est dédié aux loisirs et aux pratiques culturelles des Millavois, que la bibliothèque y était installée jusqu'en novembre 2016 et qu'elle a libéré un espace d'une superficie approchant les 800m² disponibles pour d'autres activités ;

Considérant que la municipalité a décidé dans le cadre du PPI (Plan Pluriannuel d'investissement) d'engager des travaux pour rendre accessible le CREA aux personnes à mobilité réduite, de réaliser des économies d'énergie et de développer un nouveau volet de sa politique culturelle autour des musiques actuelles, des nouvelles technologies et de la création numérique ;

Considérant que le projet concerne plusieurs étapes d'aménagement :

- Une nouvelle Agora, porte d'entrée du CREA accessible à tous
- Un nouvel espace pour les activités des enfants
- Un nouvel espace dédié à la création numérique trans-média
- Rénovation énergétique

Considérant qu'il est nécessaire d'inscrire des crédits complémentaires afférents à la maîtrise d'œuvre et à la coordination des Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) pour un montant de 42 000 euros ;

Considérant que les crédits de paiements sont ventilés sur les exercices à venir en fonction de l'avancement des travaux,

Il est proposé au conseil municipal :

1. d'approuver l'augmentation de l'Autorisation de Programme en la portant à 1 920 300 euros,
2. d'approuver la répartition des crédits de paiements et le plan de financement suivant le tableau annexé,
3. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches nécessaires.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

Christophe SAINT-PIERRE



www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trois octobre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....25
Votants.....30

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Daniel DIAZ, Bernard SOULIE, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Alain NAYRAC, Laaziza KECHKECH, Sylvie AYOT, Anne GAUTRAND, Elodie PLATET, Patrice GINESTE, Richard FAYET, Maryse DAURES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur DIAZ

Délibération numéro :
2019/169

**Autorisation de programme
revitalisation urbaine
AP/1/2015 : Augmentation
du montant et ajustement
des crédits de paiement**

ETAIENT EXCUSES : Bérénice LACAN, Marie-Annick ABONDANCE, Dominique DUCROS, Claude CONDOMINES, Albine DALLE

PROCURATIONS : Bérénice LACAN pouvoir à Christelle SUDRES BALTRONS , Marie-Annick ABONDANCE pouvoir à Maryse DAURES, Dominique DUCROS pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Claude CONDOMINES pouvoir à Alain NAYRAC, Albine DALLE pouvoir à Nadine TUFFERY

ETAIENT ABSENTS : Karine ORCEL, Isabelle CARTAILLAC, Nathalie FORT, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT

Madame Laaziza KECHKECH est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : jeudi 10 octobre 2019, que la convocation du conseil avait été établie le jeudi 26 septembre 2019
Le Maire

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris notamment en ses articles L.2311-3 et L.2311-9,
Vu la loi d'orientation n°92-125 relative à l'administration territoriale de la République, notamment en son article 50,
Vu le décret n°97-175 du 20 février 1997, précisant les modalités de mise en œuvre de la procédure des autorisations de programme et crédits de paiements pour les communes,
Vu la délibération n°2015/025 approuvée par le conseil municipal en date du 02 avril 2015 et ouvrant l'autorisation de programme relative à la revitalisation urbaine ;
Vu la délibération n° 2015/245 approuvée par le conseil municipal du 17 décembre 2015 ajustant les crédits de paiement pour l'exercice 2016 et portant le montant de l'autorisation de programme à hauteur de 5 404 429 euros ;
Vu délibération n°2016/250 du conseil municipal en date du 15 décembre 2016, portant le montant de l'Autorisation de Programme à 5 800 297 euros ;
Vu la délibération n°2017/103 du conseil municipal du 24 mai 2017, par laquelle la ville de Millau a donné un avis favorable à l'extension du périmètre de l'établissement public incluant le bassin de Millau, la taxe d'aménagement sera automatiquement perçue à compter du 1er janvier 2018 sur les impôts ménages des foyers millavois avec un maximum de 20 euros par habitant ;

Vu la délibération n°2019/026 relative à la démolition des immeubles de l'ilot du Voultre

Considérant de ce fait que les opérations des Sablons et de l'ORI seront confiées par convention à l'établissement public foncier d'Occitanie, il y a lieu de réduire le montant de l'autorisation de programme et de la ramener à 4 806 116 euros ;

Considérant qu'en 2017 les principales opérations réalisées dans le cadre de cette autorisation de programme correspondaient aux acquisitions foncières des Sablons pour un montant de 168 408 euros, à l'ORI pour la somme de 739 600 euros, aux aides pour la réhabilitation des façades pour 57 000 euros, le tout, financé avec un prêt relais de 469 000 euros dans l'attente de la cession, et un autofinancement de 803 169 euros.

Considérant que les programmes de l'ilot temple Voultre, des places Foch et Emma Calvé ont été différés dans le temps, le programme de l'ilot du Voultre, faisant partie de l'action cœur de ville, est ré actionné, l'Autorisation de Programme (AP) a donc été portée à 5 354 116 euros lors du conseil municipal en date du 18 décembre 2018 par délibération n°2018/193.

Considérant qu'il convient d'inscrire 65 000 euros supplémentaires pour le désamiantage et la maîtrise d'œuvre, les crédits de paiement pour 2019 sont donc portés à 335 000 euros. Le montant de l'autorisation de programme est actualisé à la somme de 5 419 116 euros ;

Aussi, après avis favorable de la Commission municipale des finances du 17 septembre 2019, il est proposé au Conseil Municipal :

D'approuver le montant de l'autorisation de programme, portée à 5 419 116 euros,

D'approuver la répartition des crédits de paiements et le plan de financement suivant le tableau annexé,

D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches nécessaires.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

Christophe SAINT-PIERRE



VILLE DE
Millau
www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trois octobre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....25
Votants.....30

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur SOULIE

Délibération numéro :
2019/170

**« L'assiette en baskets » :
ventilation de la subvention
de l'Agence Régionale de
Santé aux associations
partenaires**

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le : jeudi 10 octobre 2019, que la
convocation du conseil avait été établie le
jeudi 26 septembre 2019

Le Maire

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Daniel DIAZ, Bernard SOULIE, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Alain NAYRAC, Laaziza KECHKECH, Sylvie AYOT, Anne GAUTRAND, Elodie PLATET, Patrice GINESTE, Richard FAYET, Maryse DAURES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI

ETAIENT EXCUSES : Bérénice LACAN, Marie-Annick ABONDANCE, Dominique DUCROS, Claude CONDOMINES, Albine DALLE

PROCURATIONS : Bérénice LACAN pouvoir à Christelle SUDRES BALTRONS , Marie-Annick ABONDANCE pouvoir à Maryse DAURES, Dominique DUCROS pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Claude CONDOMINES pouvoir à Alain NAYRAC, Albine DALLE pouvoir à Nadine TUFFERY

ETAIENT ABSENTS : Karine ORCEL, Isabelle CARTAILLAC, Nathalie FORT, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT

Madame Laaziza KECHKECH est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu l'article L 2311-7 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2019/130 du 18 juillet 2019 relative au contrat conclu avec l'Agence Régionale de la Santé Midi-Pyrénées pour la mise en œuvre du programme d'actions « L'assiette en baskets 2019 »,

Considérant que les subventions versées à titre exceptionnel, soit au titre d'actions, soit au titre des manifestations, sont concernées par ces dispositions.

Considérant qu'il est proposé de répartir entre les différentes structures ci-dessous la part de subvention attribuée par l'Agence Régionale de Santé qui correspond aux actions qu'elles doivent mettre en place :

Associations	Montant de la subvention municipale	ACTIONS
1 - CCAS Millau : crèche collective	1 000€	1/ Soirée discussion débat autour du thème « l'alimentation de nos enfants 2/ Informer les femmes enceintes sur les bonnes habitudes à avoir pendant la grossesse 3/ Ateliers gymniques pour les enfants de plus de 2 ans accueillis dans un multi accueil
2 -Le Bar'Bouille	1000€	Avec ou sans handicap, plaisir, goût et bien-être : 1/ Autour de la naissance : proposer aux femmes enceintes et qui viennent d'accoucher un atelier Pilates et un accompagnement à l'allaitement à travers l'atelier « portage et partage autour de la naissance » animé par une sage-femme. 2/ Avec ou sans handicap : activités physiques et sensorielles Le Bar'bouille propose un atelier « éveil et sens » et une sortie « marche active » aux familles pour lesquelles il s'engage dans une « communication plus spécifique » envers celles ayant un enfant en situation de handicap :
3 - Les centres sociaux MILLAU Tarn et Causses	3 800€ + Mise à disposition des locaux	1/ « Bien dans ma tête, bien dans mes Baskets » Apprendre aux enfants à manger mieux et à pratiquer une activité physique régulière. -Montrer aux enfants que l'on peut cuisiner de très bons repas en utilisant les fruits et légumes de saison. -Apprendre à préparer des repas équilibrés simples et rapides -Apprendre aux jeunes à préparer des pique-niques équilibrés lorsqu'ils partent en sortie (dans le cadre de clubs sportifs, en accueil de loisirs ou en famille) grâce à la réalisation de fiches mémos et de marques pages plastifiées avec les aliments obligatoires pour un pique-nique Découvrir les sports de pleine nature praticables au niveau local grâce à des partenariats avec des clubs sportifs locaux et des prestataires de service. 2/ « Sport au féminin » Faciliter l'accès à une pratique d'activité sportive régulière Proposer des activités physiques à moindre coût Montrer les bienfaits du sport sur la santé Aider les mamans dans leur demande d'agir sur leur « surpoids » Travailler sur l'estime de soi, favoriser le bien-être et le « prendre soin de soi » 3/ «Sport et alimentation équilibrée au service de notre bien être» Encourager la pratique d'activités physiques régulières auprès des adultes seuls ou en familles Proposer et favoriser la pratique d'activités physique à moindre coût Montrer l'intérêt de lier la pratique de l'activité physique à une alimentation équilibrée Créer une dynamique de groupe autour du sport Favoriser le lien social entre les participants Travailler sur l'estime de soi Découvrir de nouvelles disciplines

		<p>4/ « Mon alimentation, j'équilibre !!! »</p> <p>Sensibiliser les familles, enfants, adolescents et adultes, sur l'intérêt de prendre tous les matins un petit déjeuner équilibré,</p> <p>Sensibiliser les familles (enfants, adolescents, adultes) à l'importance de consommer des repas équilibrés</p> <p>Impliquer les familles dans l'organisation des différents repas</p>
4 - Les Jardins du Chayran	1300 €	<p>« S'initier à la pratique d'activités sportives et au respect de son corps sur son lieu de travail »</p> <p>1/ Permettre à 45 à 50 personnes du chantier d'insertion socio-professionnelle d'adopter les bonnes postures pour exercer un certain nombre de tâches dans la vie quotidienne et dans son activité professionnelle.</p> <p>2/ Permettre la découverte d'activités sportives par une première activité adaptée et donner l'envie et les moyens de pouvoir la pratiquer régulièrement</p>
5 - Association MYRIADE	2 000€	<p>TOUS EN MOUVEMENT A TRAVERS LA FRANCE !</p> <p>Accompagner les femmes éloignées des pratiques sportives vers les clubs</p> <p>Cuisiner sainement à petit budget</p> <p>Mieux accompagner ses enfants vers une pratique sportive régulière et une alimentation équilibrée</p> <p>Gagner en bien-être et en santé</p>
TOTAL	9 100 €	

Considérant que le delta, soit (6 500€) entre les aides versées aux associations et la totalité de la subvention (15 600 €) attribuée par l'Agence Régionale de Santé sert à financer la participation des différents services de la Ville (éducation, jeunesse, sports, ...) au programme « l'assiette en baskets ».

Considérant que chaque action donne lieu à la signature d'une convention fixant les engagements de chacune des parties pour le versement de la subvention.

Après avis favorable de la commission Sports en date du 4 juillet 2019, il est donc demandé au Conseil municipal :

1. D'autoriser le versement des subventions suivantes :

CCAS Crèche collective	1 000 €
Centres sociaux Millau Tarn et Causses	3 800 €
Les jardins du Chayran	1 300 €
Myriade	2 000€
Le Bar' Bouille	1 000€

2. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions à intervenir avec les partenaires listés dans le tableau ci-dessus pour leurs actions dans le cadre de « l'assiette en baskets 2019 ».

Les crédits seront inscrits au budget 2019 TS 124 - Chapitre 65 - Fonction 40 - Nature 6574

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

Christophe SAINT-PIERRE



VILLE DE
Millau
www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trois octobre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....25
Votants.....30

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Daniel DIAZ, Bernard SOULIE, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Alain NAYRAC, Laaziza KECHKECH, Sylvie AYOT, Anne GAUTRAND, Elodie PLATET, Patrice GINESTE, Richard FAYET, Maryse DAURES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur NAYRAC

Délibération numéro :
2019/171

**Information du Conseil
municipal sur les
acquisitions déléguées ou
faites par la Ville par
exercice du droit de
préemption**

ETAIENT EXCUSES : Bérénice LACAN, Marie-Annick ABONDANCE, Dominique DUCROS, Claude CONDOMINES, Albine DALLE

PROCURATIONS : Bérénice LACAN pouvoir à Christelle SUDRES BALTRONS , Marie-Annick ABONDANCE pouvoir à Maryse DAURES, Dominique DUCROS pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Claude CONDOMINES pouvoir à Alain NAYRAC, Albine DALLE pouvoir à Nadine TUFFERY

ETAIENT ABSENTS : Karine ORCEL, Isabelle CARTAILLAC, Nathalie FORT, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT

Madame Laaziza KECHKECH est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : jeudi 10 octobre 2019, que la convocation du conseil avait été établie le jeudi 26 septembre 2019
Le Maire

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L. 210-1 et suivants et R. 210-1 et suivants du Code de l'urbanisme,

Vu la délibération n°2011/157 portant institution du droit de préemption urbain et du droit de préemption urbain renforcé,

Vu la délibération n°2012/162 portant institution du droit de préemption sur les fonds de commerce, les fonds artisanaux, les baux commerciaux et sur les terrains faisant l'objet d'aménagement commercial,

Vu la délibération n°2019/048 en date du 23 mai 2019 portant délégation de pouvoir du Conseil municipal au Maire,

Considérant qu'il y a lieu de retracer pour une parfaite information des conseillers municipaux l'ensemble des décisions du Maire prises en matière de droit de préemption depuis le dernier Conseil municipal :

DOSSIER	ADRESSE	DATE DEMANDE	DATE DECISION	OBJET	PRIX	PREEMPTION
IA1214519M5222	0012 RUE DE LA MERE DE DIEU	16/05/2019	06/06/2019	BATIMENT HABITATION 120M ²	183 000 €	non
IA1214519M5223	9003 RUE LOUIS BLANC	16/05/2019	06/06/2019	APPARTEMENT + LOCAL ACTIVITE	42 000 €	non
IA1214519M5224	0004 RUE DU VIEUX CRES	16/05/2019	06/06/2019	MAISON	315 000 €	non
IA1214519M5225	COMBECALDE	16/05/2019	06/06/2019	ACCES	échange	non
IA1214519M5226	0009 BD SAINT ANTOINE	16/05/2019	06/06/2019	APPARTEMENT COUR	50 000 €	non
IA1214519M5227	0005 RUE JEAN FRANCOIS ALMERAS	16/05/2019	06/06/2019	LOCAL ACTIVITE	100 000 €	non
IA1214519M5228	0007 RUE DROITE	17/05/2019	06/06/2019	PIECES + AM 112 EN TOTALITE	64 000 €	non
IA1214519M5229	0027 RUE ALSACE LORRAINE	17/05/2019	06/06/2019	MAISON	55 000 €	non
IA1214519M5230	CHE DE PRIGNOLLES	17/05/2019	06/06/2019	TERRAIN A BATIR	42 000 €	non
IA1214519M5231	0005 RUE DES JACOBINS	17/05/2019	06/06/2019	COULOIR	1 €	non
IA1214519M5232	0090 IMP BORIS VIAN	21/05/2019	13/06/2019	LOCAL ACTIVITE	98 500 €	non
IA1214519M5233	0078 RUE DE LOUGA	21/05/2019	13/06/2019	APPARTEMENT PARKING	110 000 €	non
IA1214519M5234	0038 RUE RAYMOND VII	21/05/2019	13/06/2019	APPARTEMENT PARKING	85 000 €	non
IA1214519M5235	0016 RUE DE LA CONDAMINE	22/05/2019	13/06/2019	LOCAL ACTIVITE	72 000 €	non
IA1214519M5236	0064 RUE DU RAVIN DE SAINTE MARTHE	23/05/2019	13/06/2019	BATIMENT HABITATION	280 000 €	non
IA1214519M5237	0135 AV JEAN JAURES	23/05/2019	13/06/2019	VILLA HABITATION	360 000 €	non
IA1214519M5238	9000 IMP CHARLES GOUNOD	23/05/2019	13/06/2019	APPARTEMENT	163 000 €	non

IA1214519M5239	0065 RUE LEOPOLD SEDAR SENGHOR	23/05/2019	13/06/2019	APPARTEMENT PARKINGS	105 000 €	non
IA1214519M5240	0022 AV GAMBETTA	23/05/2019	13/06/2019	HALL PIECE COUR CAVES	apport SC	non
IA1214519M5241	0004 RUE CHRISTIANE BURUCOA	06/06/2019	20/06/2019	TERRAIN A BATIR	40 000 €	non
IA1214519M5242	0015 RUE DE LA CAPELLE	23/05/2019	13/06/2019	APPARTEMENT	44 000 €	non
IA1214519M5243	0007 RUE SARRET	24/05/2019	13/06/2019	APPARTEMENT	74 000 €	non
IA1214519M5244	RTE DES AUMIERES	24/05/2019	13/06/2019	TERRAIN A BATIR	60 000 €	non
IA1214519M5245	0018 BD DE BROCUEJOULS	24/05/2019	13/06/2019	BATIMENT HABITATION	165 000 €	non
IA1214519M5246	0061 PL DES CARMES	27/05/2019	13/06/2019	BATIMENT HABITATION	130 000 €	non
IA1214519M5247	9008 NAULAS	28/05/2019	13/06/2019	MAISON DE VIGNE AVEC TERRAIN ATTENANT	150 000 €	non
IA1214519M5248	6072 CHOISY	29/05/2019	13/06/2019	BATIMENT HABITATION 30M ²	80 000 €	non
IA1214519M5249	0010 RUE PAUL VALERY	29/05/2019	13/06/2019	MAISON HABITATION	180 000 €	non
IA1214519M5250	0010 RUE PAUL BONHOMME	29/05/2019	13/06/2019	BATIMENT HABITATION	54 000 €	non
IA1214519M5251	0006 PL DU MANDAROUS	29/05/2019	13/06/2019	APPARTEMENT	113 000 €	non
IA1214519M5252	9009 RES TOUR DU STADE IMP. MERVIEL	29/05/2019	13/06/2019	APPARTEMENT	60 000 €	non
IA1214519M5253	9005 LA GLACIERE	29/05/2019	13/06/2019	BATIMENT HABITATION	22 000 €	non
IA1214519M5254	0001 RUE DE LA SAUNERIE	29/05/2019	13/06/2019	GARAGE	27 000 €	non
IA1214519M5255	0014 RUE ANDRE PREVOT	29/05/2019	13/06/2019	APPARTEMENT GARAGE	97 000 €	non
IA1214519M5256	0015 RUE LOUIS BLANC	29/05/2019	13/06/2019	ATELIER COMMERCIAL PARKING	95 000 €	non
IA1214519M5257	0040 IMP DOYEN JUSTIN BENOIT	29/05/2019	13/06/2019	HABITATION	258 730 €	non
IA1214519M5258	RUE DES CARRIERES	04/06/2019	20/06/2019	TERRAIN A BATIR	40 000 €	non
IA1214519M5259	0021 BD DE L AYROLLE	04/06/2019	20/06/2019	FONDS LIBRAIRIE PAPETERIE	130 000 €	non
IA1214519M5260	0014 RUE DE LA FRATERNITE	05/06/2019	20/06/2019	APPARTEMENT	48 000 €	non

IA1214519M5261	SAYOUSE	05/06/2019	20/06/2019	PARCELLE TERRE	échange	non
IA1214519M5262	0012 PL EMMA CALVE	06/06/2019	20/06/2019	3 APPARTEMENTS	119 000 €	non
IA1214519M5263	0617 AV JOHN F KENNEDY	06/06/2019	20/06/2019	MAISON T4	140 000 €	non
IA1214519M5264	0027 AV GAMBETTA	06/06/2019	20/06/2019	APPARTEMENT	130 000 €	non
IA1214519M5265	0018 RUE ALFRED GUIBERT	06/06/2019	20/06/2019	APPARTEMENT	35 000 €	non
IA1214519M5266	0010 RUE DE VIASTELS	06/06/2019	20/06/2019	APPARTEMENT GARAGE	140 500 €	non
IA1214519M5267	0006 RUE HENRI FABRE	06/06/2019	20/06/2019	HABITATION	110 000 €	non
IA1214519M5268	0022 BD DE ROULLENS	07/06/2019	20/06/2019	buBUREAUX ET ATELIERS	300 000 €	non
IA1214519M5269	0016 RUE HAUTE	11/06/2019	27/06/2019	HABITATION	38 000 €	non
IA1214519M5270	0026 AV JEAN JAURES	11/06/2019	27/06/2019	APPARTEMENT GARAGE	361 000 €	non
IA1214519M5271	0034 RUE DROITE	11/06/2019	27/06/2019	APPARTEMENTS	39 000 €	non
IA1214519M5272	0022 RUE SAINT MARTIN	11/06/2019	27/06/2019	APPARTEMENT	58 000 €	non
IA1214519M5273	0162 IMP DE BELLEVUE	12/06/2019	27/06/2019	MAISON 100 M ²	180 000 €	non
IA1214519M5274	0033 RUE DU RAJOL	12/06/2019	27/06/2019	APPARTEMENT	36 500 €	non
IA1214519M5275	0026 AV JEAN JAURES	12/06/2019	27/06/2019	APPARTEMENT GARAGES	395 000 €	non
IA1214519M5276	0019 AV EDOUARD ALFRED MARTEL	12/06/2019	27/06/2019	LOCAUX HABITATION	175 000 €	non
IA1214519M5277	0040 AV DE LA REPUBLIQUE	13/06/2019	27/06/2019	APPARTEMENT	135 000 €	non
IA1214519M5278	0003 RUE JEAN MOULIN	13/06/2019	27/06/2019	APPARTEMENT GARAGE	120 000 €	non
IA1214519M5279	0001 RUE DES JARDINS	13/06/2019	15/07/2019	COMBLES	2 000 €	non
IA1214519M5280	0011 RUE DES CORDELIERS	13/06/2019	27/06/2019	APPARTEMENT	70 000 €	non
IA1214519M5281	0140 AV JEAN JAURES	14/06/2019	27/06/2019	APPARTEMENT GARGES	175 000 €	non
IA1214519M5282	9010 RUE DE TENENS	14/06/2019	27/06/2019	TERRAIN A BATIR	235 000 €	non
IA1214519M5283	0061 PL DES CARMES	18/06/2019	19/06/2019	Maison d'habitation	130 000 €	non
IA1214519M5284	0104 RUE DE LA RODE	18/06/2019	11/07/2019	Maison d'habitation avec terrain	230 000 €	non

IA1214519M5285	0127 AV JEAN JAURES	18/06/2019	15/07/2019	Appartement 47 m ² en copropriété	50 000 €	non
IA1214519M5286	0062 AV CHARLES DE GAULLE	19/06/2019	15/07/2019	appartement (65 m ²) + garage en copropriété	124 000 €	non
IA1214519m5287	0016 AV JEAN JAURES	19/06/2019	15/07/2019	Bâtiment professionnel	360 000 €	non
IA1214519M5288	0049 RUE LOUISE MICHEL	20/06/2019	15/07/2019	Maison d'habitation (89 m ²)	230 000 €	non
IA1214519M5289	0445 RUE DE VIASTELS	19/07/2019	15/07/2019	maison d'habitation avec terrain	125 000 €	non
IA1214519M5290	0043 AV CHARLES DE GAULLE	20/06/2019	15/07/2019	appartement (65 m ²) + garages en copropriété	95 000 €	non
IA1214519M5291	1065 RUE JULES MASSENET	20/06/2019	15/07/2019	Bâtiment à usage d'habitation avec terrain	260 000 €	non
IA1214519M5292	0012 PL EMMA CALVE	20/06/2019	15/07/2019	appartement (42 m ²) en copropriété	67 000 €	non
IA1214519M5293	0009 RUE DE STRASBOURG	20/06/2019	15/07/2019	appartement (99 m ²) + cave	114 000 €	non
IA1214519M5294	0002 RUE BERNARD LAURET	24/06/2019	15/07/2019	Appartements + dépendances en copropriété	98 000 €	non
IA1214519M5295	0003 RUE PAUL COMBES	24/06/2019	15/07/2019	appartement (132 m ²) + dépendances en copropriété	140 400 €	non
IA1214519M5296	0008 RUE ALFRED GUIBERT	25/06/2019	15/07/2019	Appartement + cave	155 000 €	non
IA1214519M5297	0135 IMP DE BELLEVUE	25/06/2019	15/07/2019	Habitation ; bâtiment vendu en totalité	310 000 €	non
IA1214519M5298	CHEMIN DE LA CADENEDE	25/06/2019	15/07/2019	Terrain	80 000 €	non
IA1214519M5299	0005 RUE LOUIS JULIE	26/06/2019	15/07/2019	Atelier (109 m ²)	28 000 €	non
IA1214519M5300	0005 RUE BERNARD LAURET	26/06/2019	15/07/2019	Appartement (35 m ²)	32 000 €	non
IA1214519M5301	0011 CITE DES CAUSSES	27/06/2019	15/07/2019	Appartement 57 m ² + cellier	38 900 €	non
IA1214519M5302	0470 RUE DE VIASTELS	27/06/2019	15/07/2019	Maison d'habitation + droits indivis	140 000 €	non
IA1214519M5303	0044 BD RICHARD	27/06/2019	15/07/2019	Habitation	26 000 €	non
IA1214519M5304	0005 AV DU PONT LEROUGE	27/06/2019	15/07/2019	Appartement (82 m ²) + garage	105 000 €	non
IA1214519M5305	RUE DE FONTENAY	27/06/2019	15/07/2019	Terrain nu	34 600 €	non
IA1214519M5306	0127 AV JEAN JAURES	27/06/2019	15/07/2019	appartement (82 m ²) en copropriété	140 000 €	non

IA1214519M5307	0013 RUE MONTPLAISIR	27/06/2019	15/07/2019	Appartements (79,75 m ²)	160 000 €	non
IA1214519M5309	0016 RUE JEAN HENRI DUNANT	01/07/2019	18/07/2019	BATIMENT HABITATION AVEC GARAGE	258 000 €	non
IA1214519M5310	RUE DE LA RODE	01/07/2019	18/07/2019	TERRAIN A BATIR	62 000 €	non
IA1214519M5311	0005 RUE DU ROUERGUE	02/07/2019	18/07/2019	APPARTEMENT	62 000 €	non
IA1214519M5312	0138 AV JEAN JAURES	04/07/2019	18/07/2019	LOCAL HABITATION AVEC 2 GARGES	225 000 €	non
IA1214519M5313	0014 RUE DE LA SAUNERIE	04/07/2019	18/07/2019	APPARTEMENT	50 000 €	non
IA1214519M5314	0690 BD GEORGES BRASSENS	04/07/2019	18/07/2019	MAISON HABITATION MITOYENNE	229 000 €	non
IA1214519M5315	0065 RUE LEOPOLD SEDAR SENGHOR	30/07/2019	18/07/2019	APPARTEMENT GARAGE	57 000 €	non
IA1214519M5316	0014 RUE DE GOZON	04/07/2019	18/07/2019	BATIMENT HABITATION	53 000 €	non
IA1214519M5317	0029 RUE DE LA CAPELLE	04/07/2019	18/07/2019	3 APPARTEMENTS	82 000 €	non
IA1214519M5318	0009 AV EDOUARD ALFRED MARTEL	08/07/2019	18/07/2019	MAISON DE DEUX APPARTEMENTS	234 000 €	non
IA1214519M5319	0026 AV JEAN JAURES	09/07/2019	01/08/2019	GARAGE	20 000 €	non
IA1214519M5320	0019 RUE DE LA PAULELE	09/07/2019	01/08/2019	APPARTEMENT T3 ET GARAGE	210 000 €	non
IA1214519M5321	0002 RUE DU CHAMP DU PRIEUR	09/07/2019	01/08/2019	APPARTEMENT GARAGE	90 000 €	non
IA1214519M5322	0010 RUE DE LA CROIX VIEILLE	09/07/2019	01/08/2019	BATIMENT HABITATION	147 000 €	non
IA1214519M5323	0065 RUE LEOPOLD SEDAR SENGHOR	11/07/2019	01/08/2019	APPARTEMENT GARAGES	92 000 €	non
IA1214519M5324	0045 IMP PAUL MARRES	11/07/2019	01/08/2019	MAISON AVEC TERRAIN ATTENANT	260 000 €	non
IA1214519M5325	0015 RUE ANTOINE GUY	11/07/2019	01/08/2019	APPARTEMENT	50 000 €	non
IA1214519M5326	0014 RUE DE LA SAUNERIE	12/07/2019	01/08/2019	GARAGE	15 000 €	non
IA1214519M5327	210 BOULEVARD ACHILLE SOUQUES	12/07/2019	01/08/2019	TERRAIN	25 000 €	non
IA1214519M5328	210 BOULEVARD	12/07/2019	01/08/2019	BANDE DE TERRAIN	1 €	non

	ACHILLE SOUQUES					
IA1214519M5329	0029 RUE DE LA CAPELLE	12/07/2019	09/08/2019	1 appartement (79 m ²) + 2 caves	105 000 €	non
IA1214519M5330	0007 RUE DU PONT DE FER	15/07/2019	09/08/2019	1 appartement + cave	62 000 €	non
IA1214519M5331	0045 RUE DU REC	15/07/2019	09/08/2019	1 appartement + grenier (total 136 m ²)	129 000 €	non
IA1214519M5332	0002 BD RICHARD	15/07/2019	09/08/2019	1 studio de 30 m ²	55 000 €	non
IA1214519M5333	0013 RUE DE LA CAPELLE	17/07/2019	09/08/2019	pièces (84 m ²) en copropriété + cour + terrasse + immeuble en totalité	255 000 €	non
IA1214519M5334	0011 CITE DES CAUSSES	18/07/2019	09/08/2019	Appartement (65 m ²) + annexe	79 800 €	non
IA1214519M5335	190 a, impasse Paul Marres	18/07/2019	09/08/2019	Terrain à bâtir (426 m ²)	46 000 €	non
IA1214519M5336	0002 RUE ANTOINE GUY	18/07/2019	09/08/2019	local d'activités (38 m ²)	10 000 €	non
IA1214519M5337	0019 BD DE L AYROLLE	18/07/2019	09/08/2019	Appartement en copropriété (36 m ²)	58 000 €	non
IA1214519M5338	0020 RUE HENRI FABRE	18/07/2019	09/08/2019	Habitation (130 m ²) + terrain	250 000 €	non
IA1214519M5339	Rue de Fontenay	18/07/2019	09/08/2019	Terrain nu	50 000 €	non
IA1214519M5340	0008 RUE DU SACRE COEUR	18/07/2019	09/08/2019	Appartement en copropriété (50 m ²)	71 000 €	non
IA1214519M5341	RTE DES AUMIERES	18/07/2019	09/08/2019	Parcelles de terre avec ruine	23 500 €	non
IA1214519M5342	0083 AV CHARLES DE GAULLE	22/07/2019	09/08/2019	Appartement en copropriété	109 250 €	non
IA1214519M5343	0549 QRT DE VIASBELS	22/07/2019	09/08/2019	maison d'habitation + terrain	212 000 €	non
IA1214519M5344	0005 AV DU PONT LEROUGE	24/07/2019	09/08/2019	appartement (144 m ²) en copropriété + annex	170 000 €	non
IA1214519M5345	0605 AV JOHN F KENNEDY	25/07/2019	09/08/2019	maison d'habitation (106 m ²) + terrain	155 000 €	non
IA1214519M5346	0097 IMP BOB GALZIN	25/07/2019	09/08/2019	Maison d'habitation + terrain	232 500 €	non
IA1214519M5347	0012 PL EMMA CALVE	25/07/2019	09/08/2019	appartement (35 m ²) en copropriété	51 000 €	non
IA1214519M5348	0006 AV GAMBETTA	25/07/2019	20/08/2019	appartement en copropriété (39 m ²)	47 000 €	non
IA1214519M5349	0019 BD DE BONALD	25/07/2019	12/08/2019	Appartement en copropriété (46 m ²)	32 000 €	non
IA1214519M5350	0007 BD RICHARD	25/07/2019	12/08/2019	Locaux divers en copropriété	70 000 €	non
IA1214519M5351	0840 RUE DE	29/07/2019	12/08/2019	Maison + terrain	150 000 €	non

	NAULAS					
IA1214519M5352	0036 RTE DES AUMIERES	02/08/2019	12/08/2019	Maison + terrain	215 000 €	non
IA1214519M5353	0015 RUE MONTPLAISIR	02/08/2019	12/08/2019	Maison + terrain	375 000 €	non
IA1214519M5354	0023 RUE DU RAJOL	02/08/2019	12/08/2019	Appartements (108 m ²) en copropriété	160 000 €	non
IA1214519M5355	0900 AV DE MILLAU PLAGE	06/08/2019	20/08/2019	Maison d'habitation (370 m ²)+ terrain	415 000 €	non
IA1214519M5356	0033 RUE DU RAJOL	06/08/2019	12/08/2019	Appartement (76 m ²) en copropriété + dépendances	60 000 €	non
IA1214519M5357	RUE LES HAUTS DU VIVIER	06/08/2019	12/08/2019	Maison + terrain	135 000 €	non
IA1214519M5358	0062 AV CHARLES DE GAULLE	06/08/2019	12/08/2019	Appartement (98 m ²) + garage	228 000 €	non
IA1214519M5359	RUE DE COMBECALDE	06/08/2019	12/08/2019	Terrain à bâtir	75 000 €	non
IA1214519M5360	0333 BD GEORGES BRASSENS	06/08/2019	12/08/2019	Station de lavage automobiles	100 000 €	non
IA1214519M5361	0054 IMP DES VIGNES	06/08/2019	12/08/2019	Habitation (102 m ²) + terrain	272 000 €	non
IA1214519M5362	BD JEAN GABRIAC	06/08/2019	12/08/2019	Terrain	60 000 €	non
IA1214519M5363	1225 AVENUE DE L AIGOUAL	06/08/2019	12/08/2019	Terrain	45 500 €	non
IA1214519M5364	0004 PL DE L ANCIENNE COMEDIE	06/08/2019	12/08/2019	Habitation	142 000 €	non
IA1214519M5365	0018 RUE DE LA FRATERNITE	06/08/2019	12/08/2019	Appartement 67 m ²	79 000 €	non
IA1214519M5366	9005 RUE DU RAJOL	08/08/2019	20/08/2019	lots de copropriété	235 000 €	non
IA1214519M5367	0009 BD SAINT ANTOINE	07/08/2019	20/08/2019	Locaux dans un immeuble en copropriété (248,50 m ²)	150 000 €	non
IA1214519M5368	0002 PL EMMA CALVE	08/08/2019	20/08/2019	Appartement (39 m ²) encopropriété	55 000 €	non
IA1214519M5369	103 RUE CROIX VIEILLE	08/08/2019	20/08/2019	Terrain à bâtir	87 300 €	non
IA1214519M5370	0014 RUE PAUL VALERY	08/08/2019	20/08/2019	maison d'habitation	207 500 €	non
IA1214519M5371	9032 IMP DE LA GLACIERE	08/08/2019	20/08/2019	Maison d'habitation avec jardin + terrain avec bâtisse	74 900 €	non
IA1214519M5372	0012 PL EMMA CALVE	08/08/2019	20/08/2019	Appartement (90 m ²) en copropriété	122 000 €	non

IA1214519M5373	0005 RUE DU ROUERGUE	08/08/2019	20/08/2019	APPARTEMENT	60 000 €	non
IA1214519M5374	0057 AV JEAN JAURES	08/08/2019	20/08/2019	Appartement (106 m ²) + cave + parking en copropriété	140 000 €	non
IA1214519M5375	0070 RUE BEAU SOLEIL	08/08/2019	20/08/2019	Maison d'habitation (100 m ²) + terrain	202 000 €	non
IA1214519M5376	CHE DE PRIGNOLLES	08/08/2019	20/08/2019	Terrain à bâtir ((lotissement Les Coteaux de Prignolles)	76 000 €	non
IA1214519M5377	0030 RUE DROITE	14/08/2019	29/08/2019	appartement (43 m ²) + dépendances	33 000 €	non
IA1214519M5378	0020 RUE DROITE	12/08/2019	29/08/2019	local d'activité (22 m ²)	18 000 €	non
IA1214519M5379	0029 RUE DE GAUJAL	13/08/2019	29/08/2019	Maison d'habitation + terrain	255 000 €	non
IA1214519M5380	0317 RUE DE LADOUX	13/08/2019	29/08/2019	Maison d'habitation + terrain	315 000 €	non
IA1214519M5381	0011 PL DU MANDAROUS	19/08/2019	29/08/2019	APPARTEMENT	135 000 €	non
IA1214519M5382	0045 BD DE L AYROLLE	19/08/2019	29/08/2019	APPARTEMENT	67 500 €	non
IA1214519M5383	0041 BD RICHARD	20/08/2019	29/08/2019	APPARTEMENT	35 000 €	non
IA1214519M5384	RTE DES AUMIERES	21/08/2019	29/08/2019	BATIMENT HABITATION	66 000 €	non
IA1214519M5385	0003 RUE JEAN MOULIN	21/08/2019	29/08/2019	APPARTEMENT GARAGE	105 000 €	non
IA1214519M5386	0168 IMP LUCIE AUBRAC	22/08/2019	29/08/2019	HABITATION	330 000 €	non
IA1214519M5387	0005 RUE DU ROUERGUE	22/08/2019	29/08/2019	APPARTEMENT	70 000 €	non
IA1214519M5388	POMAREDE(LA)	22/08/2019	29/08/2019	TERRAIN A BATIR	83 000 €	non
IA1214519M5389	0006 RUE DE LA PEPINIERE	26/08/2019	05/09/2019	APPARTEMENT GARAGE	130 000 €	non
IA1214519M5390	9057 PL DE L EGLISE	26/08/2019	05/09/2019	ANNEXES HABITATION	177 000 €	non
IA1214519M5391	0003 RUE JEAN MOULIN	28/08/2019	05/09/2019	APPARTEMENT PIECE GARAGE	110 000 €	non
IA1214519M5392	0002 IMP DU MANDAROUS	29/08/2019	05/09/2019	IMMEUBLE DE 4 APPARTEMENTS	209 000 €	non
IA1214519M5393	0005 AV DU PONT LEROUGE	30/08/2019	05/09/2019	APPARTEMENT TERRASSE	43 000 €	non
IA1214519M5394	0005 RUE BERNARD LAURET	30/08/2019	05/09/2019	APPARTEMENT	20 000 €	non
IA1214519M5395	0005 RUE DU ROUERGUE	30/08/2019	05/09/2019	BOX	4 600 €	non

IA1214519M5396	0018 RUE MATHIEU PREVOT	30/08/2019	05/09/2019	APPARTEMENT	120 000 €	non
IA1214519M5397	0009 RUE DU SABLON	30/08/2019	05/09/2019	STUDIO	69 000 €	non

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

Christophe SAINT-PIERRE



VILLE DE
Millau
www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trois octobre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....25
Votants.....30

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur NAYRAC

Délibération numéro :
2019/172

**Déclassement du domaine
public du parking situé Quai
Sully Chaliès - parcelle
cadastrée Section AL n° 261**

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le : jeudi 10 octobre 2019, que la
convocation du conseil avait été établie le
jeudi 26 septembre 2019
Le Maire

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Daniel DIAZ, Bernard SOULIE, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Alain NAYRAC, Laaziza KECHKECH, Sylvie AYOT, Anne GAUTRAND, Elodie PLATET, Patrice GINESTE, Richard FAYET, Maryse DAURES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI

ETAIENT EXCUSES : Bérénice LACAN, Marie-Annick ABONDANCE, Dominique DUCROS, Claude CONDOMINES, Albine DALLE

PROCURATIONS : Bérénice LACAN pouvoir à Christelle SUDRES BALTRONS , Marie-Annick ABONDANCE pouvoir à Maryse DAURES, Dominique DUCROS pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Claude CONDOMINES pouvoir à Alain NAYRAC, Albine DALLE pouvoir à Nadine TUFFERY

ETAIENT ABSENTS : Karine ORCEL, Isabelle CARTAILLAC, Nathalie FORT, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT

Madame Laaziza KECHKECH est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu le Code de la Voirie Routière, et notamment l'article L 141-3 qui dispense d'enquête publique les opérations qui ne portent pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurée par la voie,

Vu la délibération n° 2018/122 en date du 12 juillet 2018 portant déclassement du domaine public du parking situé Quai Sully Chaliès (parcelle cadastrée Section AL n° 261),

Vu l'arrêté municipal n° 2019/829 en date du 6 septembre 2019, portant fermeture au public et désaffectation du parking public situé Quai Sully Chaliès, sur la parcelle cadastrée Section AL n° 261,

Considérant le procès-verbal dressé par Maître VERDEIL-JOURDAN, huissier de Justice, en date du 17 septembre 2019, constatant la désaffectation de ce parking,

Considérant que le parking, après désaffectation et déclassement du 12 juillet 2018, a été réaffecté à l'usage du public pour pallier aux difficultés de stationnement des résidents du Quai Sully Chaliès pendant toute la durée des travaux de réaménagement du Quai,

Après avis de la Commission d'Aménagement Urbain en date du 19 septembre 2019, il est demandé au Conseil municipal :

1. De CONSTATER la désaffectation du parking situé Quai Sully Chaliès, parcelle cadastrée Section AL n° 261, d'une superficie de 1 076 m²,
2. De DECLASSER du domaine public communal la parcelle cadastrée Section AL n° 261, d'une superficie de 1 076 m² à usage de parking et de l'intégrer dans le domaine privé communal,
3. D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à procéder, selon les procédures en vigueur, à l'aliénation de cette parcelle du domaine privé communal et à accomplir toutes les démarches en découlant,

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

Christophe SAINT-PIERRE



VILLE DE
Millau
www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trois octobre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....25
Votants.....30

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Daniel DIAZ, Bernard SOULIE, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Alain NAYRAC, Laaziza KECHKKECH, Sylvie AYOT, Anne GAUTRAND, Elodie PLATET, Patrice GINESTE, Richard FAYET, Maryse DAURES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur NAYRAC

Délibération numéro :
2019/173

Etablissement Public
Foncier d'Occitanie -
Convention pré-
opérationnelle « Ilot Peyrot
»

ETAIENT EXCUSES : Bérénice LACAN, Marie-Annick ABONDANCE, Dominique DUCROS, Claude CONDOMINES, Albine DALLE

PROCURATIONS : Bérénice LACAN pouvoir à Christelle SUDRES BALTRONS , Marie-Annick ABONDANCE pouvoir à Maryse DAURES, Dominique DUCROS pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Claude CONDOMINES pouvoir à Alain NAYRAC, Albine DALLE pouvoir à Nadine TUFFERY

ETAIENT ABSENTS : Karine ORCEL, Isabelle CARTAILLAC, Nathalie FORT, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT

Madame Laaziza KECHKKECH est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHiodo, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : jeudi 10 octobre 2019, que la convocation du conseil avait été établie le jeudi 26 septembre 2019
Le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L 321-1 et suivants du Code de l'Urbanisme,

Vu l'article L 213-3 du Code de l'Urbanisme,

Vu le décret n° 2008-670 du 2 juillet 2008, modifié par le décret n° 2014-1734 du 29 décembre 2014,

Vu la délibération n° 2018/11 en date du 15 février 2018, approuvant le projet de convention opérationnelle « Les Sablons » entre l'E.P.F. Occitanie et la Ville de Millau et autorisant sa signature,

Vu ladite convention signée le 18 mai 2018,

Vu la convention Action Cœur de Ville signée en septembre 2018,

Considérant le projet de curetage et de création d'un espace public dans le secteur des Sablons, qui visait à trouver une réponse à des bâtis dégradés, à aérer le tissu urbain et à améliorer le cadre de vie, en embellissant le centre historique,

Considérant que ce projet vise à revitaliser le cœur historique de la ville, qui souffre aujourd'hui d'un manque d'attractivité en raison d'un tissu très dense de logements de mauvaise qualité voire indignes,

Considérant que l'Ilot PEYROT, qui s'intègre entre la rue de la Capelle, la rue Claude Peyrot et la place Maréchal Foch, composé d'immeubles anciens probablement dégradés, est situé à moins de 100 mètres du secteur d'intervention actuel de l'Ilot des Sablons,

Considérant qu'il est donc apparu nécessaire de lancer une étude urbaine et foncière pour connaître le fonctionnement urbain de cet ilot, identifier les points sensibles ainsi que les niveaux de propriétés avant d'envisager une opération de requalification et d'aménagement,

Considérant que l'E.P.F. Occitanie, signataire avec la Ville de la convention opérationnelle « Les Sablons », est en mesure de porter ce type d'action,

Aussi après avis favorable de la Commission d'Aménagement Urbain du 19 septembre 2019, il est proposé au Conseil Municipal,

1. D'approuver le projet de convention pré-opérationnelle avec l'E.P.F. sur l'Ilot Peyrot,
2. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention pré-opérationnelle et tous les documents afférents à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

Christophe SAINT-PIERRE



VILLE DE
Millau
www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trois octobre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....25
Votants.....30

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur NAYRAC

Délibération numéro :
2019/174

**Modification du périmètre
de l'Etablissement Public
Foncier d'Occitanie**

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le : jeudi 10 octobre 2019, que la
convocation du conseil avait été établie le
jeudi 26 septembre 2019
Le Maire

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Daniel DIAZ, Bernard SOULIE, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Alain NAYRAC, Laaziza KECHKECH, Sylvie AYOT, Anne GAUTRAND, Elodie PLATET, Patrice GINESTE, Richard FAYET, Maryse DAURES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI

ETAIENT EXCUSES : Bérénice LACAN, Marie-Annick ABONDANCE, Dominique DUCROS, Claude CONDOMINES, Albine DALLE

PROCURATIONS : Bérénice LACAN pouvoir à Christelle SUDRES BALTRONS , Marie-Annick ABONDANCE pouvoir à Maryse DAURES, Dominique DUCROS pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Claude CONDOMINES pouvoir à Alain NAYRAC, Albine DALLE pouvoir à Nadine TUFFERY

ETAIENT ABSENTS : Karine ORCEL, Isabelle CARTAILLAC, Nathalie FORT, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT

Madame Laaziza KECHKECH est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme pris notamment en son article L. 321-2 ;

Vu le décret n°2008-670 du 2 juillet 2008 modifié portant création de l'établissement public foncier d'Occitanie ;

Considérant que par délibération du 21 mai 2019 le conseil communautaire de la communauté d'agglomération « Le Muretain agglomération » a pris acte de la sortie de ces quatre communes de l'établissement public foncier du Grand Toulouse au 31 décembre 2019 et fait part de son souhait d'intégrer ces quatre communes au périmètre de l'établissement public foncier d'Occitanie ;

Considérant que cela nécessite la modification du périmètre de l'établissement public foncier (EPF) d'Occitanie par décret ;

Considérant que conformément au code de l'urbanisme Monsieur le Préfet de Région sollicite l'avis notamment des communes de 20 000 habitants et plus situées dans le périmètre de l'EPF d'Occitanie ;

Considérant que l'avis doit être donné par délibération dans les trois mois suivants la saisine ;

Considérant que cette modification est neutre pour la Ville, il y a lieu d'émettre un avis favorable ;

Aussi, il est proposé au Conseil municipal, après avis de la Commission aménagement urbain du 19 septembre 2019 de :

1. Donner un avis favorable à la modification du périmètre de l'EPF d'Occitanie afin de supprimer les communes de Frouzins, Lamasquère, Roques et Seysses de la liste annexée au décret n°2008-670 du 2 juillet 2008 fixant les communes non comprises dans son périmètre ;
2. D'autoriser M. le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches en découlant.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

Christophe SAINT-PIERRE



www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trois octobre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....25
Votants.....30

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur NAYRAC

Délibération numéro :
2019/175

DSP Assainissement :
avenant n°2 - création
société d'exploitation

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le : jeudi 10 octobre 2019, que la
convocation du conseil avait été établie le
jeudi 26 septembre 2019
Le Maire

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Daniel DIAZ, Bernard SOULIE, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Alain NAYRAC, Laaziza KECHKECH, Sylvie AYOT, Anne GAUTRAND, Elodie PLATET, Patrice GINESTE, Richard FAYET, Maryse DAURES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI

ETAIENT EXCUSES : Bérénice LACAN, Marie-Annick ABONDANCE, Dominique DUCROS, Claude CONDOMINES, Albine DALLE

PROCURATIONS : Bérénice LACAN pouvoir à Christelle SUDRES BALTRONS , Marie-Annick ABONDANCE pouvoir à Maryse DAURES, Dominique DUCROS pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Claude CONDOMINES pouvoir à Alain NAYRAC, Albine DALLE pouvoir à Nadine TUFFERY

ETAIENT ABSENTS : Karine ORCEL, Isabelle CARTAILLAC, Nathalie FORT, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT

Madame Laaziza KECHKECH est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2016/65 du 29 janvier 2016 et le décret n°2016-86 du 1er février 2016 relatifs aux contrats de concessions,

Vu la délibération n°2016/235 en date du 17 novembre 2016 relative à la délégation de service public (DSP) de l'assainissement – lancement de la procédure

Vu la délibération n°2017/220 en date du 5 décembre 2017 approuvant le contrat de DSP et le choix du délégataire,

Vu la délibération n°2018/219 en date du 18 décembre 2018 approuvant l'avenant n°1 à la DSP assainissement,

Considérant que pour répondre à des sollicitations de collectivités voisines où les sujets présentent une possible interaction avec le service public d'assainissement collectif de la ville de Millau,

Considérant que pour répondre à ces attentes, la ville de Millau et la société Millau Assainissement ont convenu d'adapter le cadre d'intervention de ladite société,

Considérant que la comptabilité analytique distinguera formellement les opérations afférentes à la délégation de service public et aux prestations accessoires autorisées de toutes autres opérations,

Considérant qu'il convient d'acter cette modification par un avenant,

Aussi, il est proposé au conseil municipal :

1. D'approuver l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public de l'assainissement collectif,
2. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 et accomplir toutes les démarches en découlant.

Adopté par : 21 voix pour

9 abstentions

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL ,
Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE,
Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Denis
BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI)

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

Christophe SAINT-PIERRE



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trois octobre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....25
Votants.....30

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame KECHKECH

Délibération numéro :
2019/176

Tableau des effectifs :
modification

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : jeudi 10 octobre 2019, que la convocation du conseil avait été établie le jeudi 26 septembre 2019
Le Maire

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Daniel DIAZ, Bernard SOULIE, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Alain NAYRAC, Laaziza KECHKECH, Sylvie AYOT, Anne GAUTRAND, Elodie PLATET, Patrice GINESTE, Richard FAYET, Maryse DAURES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI

ETAIENT EXCUSES : Bérénice LACAN, Marie-Annick ABONDANCE, Dominique DUCROS, Claude CONDOMINES, Albine DALLE

PROCURATIONS : Bérénice LACAN pouvoir à Christelle SUDRES BALTRONS , Marie-Annick ABONDANCE pouvoir à Maryse DAURES, Dominique DUCROS pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Claude CONDOMINES pouvoir à Alain NAYRAC, Albine DALLE pouvoir à Nadine TUFFERY

ETAIENT ABSENTS : Karine ORCEL, Isabelle CARTAILLAC, Nathalie FORT, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT

Madame Laaziza KECHKECH est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pris notamment en son article 34 qui dispose que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Considérant que les postes supprimés d'Agent de maîtrise, d'Adjoint administratif principal de 2ème classe, d'Adjoint technique principal de 1ère classe et d'Adjoint technique principal de 2ème classe correspondent aux grades qu'occupaient les agents avant la CAP du 27 mars 2019 à la date du 1er octobre 2019.

Considérant le départ en retraite d'un agent au service Finances Contrôle de Gestion, il convient de supprimer 1 poste d'Attaché principal à temps complet.

Considérant le départ en retraite pour invalidité d'un agent au service Informatique, il convient de supprimer 1 poste de Technicien principal de 1ère classe à temps complet.

Considérant le départ en retraite pour invalidité d'un agent au service Sports-centre aquatique, il convient de supprimer 1 poste d'Educateur des APS principal de 1ère classe à temps complet.

Considérant le départ en retraite de deux agents au service Culture-musée, il convient de supprimer 1 poste d'Assistant de conservation principal de 1ère classe à temps complet ainsi qu'un poste d'Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe à temps complet.

Considérant le remplacement du Régisseur des collections du musée suite au départ en retraite et à l'arrivée par mutation d'un agent pour le remplacer, il convient de créer un poste d'Assistant de conservation principal de 2ème classe à temps complet.

Considérant la mise en stage d'un agent au sein du service Voirie, il convient de créer un poste d'Adjoint technique à temps complet.

SUPPRESSION		DUREE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL	DATE	CREATION		DUREE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL	DATE
1	Attaché principal	Temps complet	01/09/2019	1	Assistant de conservation principal de 2ème classe	Temps complet	01/10/2019
1	Technicien principal de 1ère classe	Temps complet	01/10/2019	1	Administratif principal de 1ère classe	Temps complet	01/10/2019
1	Educateur APS principal de 1ère classe	Temps complet	01/10/2019	1	Adjoint technique	Temps complet	01/10/2019
1	Assistant de conservation principal de 1ère classe	Temps complet	01/10/2019				
4	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Temps complet	01/10/2019				
1	Adjoint technique principal de 1ère classe	Temps complet	01/09/2019				
2	Adjoint technique principal de 2ème classe	Temps complet	01/09/2019				
1	Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	Temps complet	01/09/2019				
1	Agent de maîtrise	Temps complet	01/09/2019				

Considérant qu'il convient au Conseil municipal d'approuver les modifications apportées aux tableaux des effectifs, ci-joint en annexe,

Aussi, après avis du Comité Technique en date du 26 septembre 2019 et de la Commission ressources humaines en date du 16 septembre 2019, il est proposé au Conseil municipal de :

1. D'approuver les modifications du tableau des effectifs comme suit :

TABLEAU DES EFFECTIFS AGENTS PERMANENTS AU 01/10/2019

Cat.	Filière	Grades	Effectif		Création de poste	Suppression de poste	Solde effectif		Équivalent temps plein	
			Théorique	Pourvu			Théorique	Pourvu		
A		Directeur Général des Services	1	1			1	1	1	
		Directeur Général Adjoint des Services	2	2			2	2	2	
		Directeur des Services Techniques	1	1			1	1	1	
Emplois fonctionnels			4	4	0	0	4	4	4	
A	Administrative	Attaché principal	9	9		1	8	8	8	
		Attaché	4	3			4	3	3	
	Technique	Ingénieur Principal	2	1			2	1	1	
		Ingénieur	2	2			2	2	2	
	Culturelle	Conservateur de bibliothèque	1	1			1	1	1	
		Attaché de Conservation du patrimoine	2	2			2	2	2	
	Police	Directeur de Police Municipale	1	1			1	1	1	
	Total catégorie A			21	19	0	1	20	18	18
	B	Administrative	Rédacteur principal de 1ère classe	2	2			2	2	2
Rédacteur principal de 2ème classe			1	1			1	1	1	
Rédacteur			5	5			5	5	5	
Technique		Technicien principal de 1ère classe	9	9		1	8	8	8	
		Technicien principal de 2ème classe	3	3			3	3	3	
		Technicien	4	4			4	4	4	
Sportive		Éducateur APS principal de 1ère classe	10	10		1	9	9	9	

		Éducateur APS principal de 2ème classe	2	2			2	2	2
		Educateur	1	1			1	1	1
	Culturelle	Assistant de conservation principal 1ère classe	2	2		1	1	1	1
		Assistant de conservation principal 2ème classe	1	0	1		2	0	0
		Assistant de conservation	1	1			1	1	1
		Assistant territorial spécialisé d'enseignement artistique principal de 1ère classe	1	1			1	1	1
		Animation	Animateur	1	1			1	1
Total catégorie B			43	42	1	3	41	39	39
C	Administrative	Adjoint administratif principal de 1ère classe	32	30	1		33	33	32.5
		Adjoint administratif principal de 2ème classe	17	16		4	13	12	12
		Adjoint administratif territorial	11	11			11	11	10.77
	Technique	Agent de maîtrise principal	27	27			27	27	27
		Agent de maîtrise	19	19		1	18	18	18
		Adjoint technique principal 1ère classe	41	40		1	40	39	38.83
		Adjoint technique principal 2ème classe	47	46		3	44	43	37.20
		Adjoint technique territorial	54	54	1		55	54	50.70

Sociale	ATSEM principal de 1ère classe	15	15			15	15	15.00
	ATSEM principal 2ème classe	7	7			7	7	6.75
Culturelle	Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	4	4			4	4	3.8
	Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	3	3		1	2	2	2
	Adjoint du patrimoine territorial	7	6			7	6	5.26
Police	Brigadier Chef principal	7	7			7	7	7
	Gardien-Brigadier	5	4			5	4	4
	Adjoint d'animation principal 2ème classe	2	2			2	2	1.97
	Adjoint d'animation territorial	2	2			2	2	1.97
Total catégorie C		300	293	2	10	292	286	274.75
TOTAL GENERAL		368	358	3	14	357	347	335.75

2. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches nécessaires.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

Christophe SAINT-PIERRE



VILLE DE
Millau
www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trois octobre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....25
Votants.....30

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur GINESTE

Délibération numéro :
2019/177

**TARIFS EMBLEMES
DE STATIONNEMENT pour
véhicules de location**

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le : jeudi 10 octobre 2019, que la
convocation du conseil avait été établie le
jeudi 26 septembre 2019
Le Maire

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Daniel DIAZ, Bernard SOULIE, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Alain NAYRAC, Laaziza KECHKECH, Sylvie AYOT, Anne GAUTRAND, Elodie PLATET, Patrice GINESTE, Richard FAYET, Maryse DAURES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI

ETAIENT EXCUSES : Bérénice LACAN, Marie-Annick ABONDANCE, Dominique DUCROS, Claude CONDOMINES, Albine DALLE

PROCURATIONS : Bérénice LACAN pouvoir à Christelle SUDRES BALTRONS , Marie-Annick ABONDANCE pouvoir à Maryse DAURES, Dominique DUCROS pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Claude CONDOMINES pouvoir à Alain NAYRAC, Albine DALLE pouvoir à Nadine TUFFERY

ETAIENT ABSENTS : Karine ORCEL, Isabelle CARTAILLAC, Nathalie FORT, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT

Madame Laaziza KECHKECH est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales pris notamment en ses article L. 2213-2 et L. 2333-87 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le code de la route ;

Vu la délibération n° 2018/202 en date du 18 décembre 2018 portant tarifs publics ;

Vu l'arrêté n°2015/438 du 26 mai 2015 portant réglementation générale de la circulation et du stationnement sur la commune de Millau,

Considérant la présence sur le territoire communal de loueurs de véhicules ;

Considérant qu'il s'agit d'une activité commerciale ayant des contraintes particulières nécessitant du stationnement de proximité pour la dépose et la location des véhicules à ses clients ;

Considérant qu'il y a lieu d'instaurer un tarif spécifique pour cette activité ;

Aussi, il est proposé au Conseil municipal :

1. D'adopter le tarif suivant pour le stationnement des véhicules de location des sociétés pratiquant cette activité : 300€ par place (10m²) et par an.
2. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches nécessaires

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

Christophe SAINT-PIERRE



VILLE DE
Millau
www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trois octobre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....25
Votants.....30

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur CONDOMINES

Délibération numéro :
2019/178

Rénovation Energétique du
groupe scolaire Jules Ferry
: demande de subvention

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le : jeudi 10 octobre 2019, que la
convocation du conseil avait été établie le
jeudi 26 septembre 2019
Le Maire

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Daniel DIAZ, Bernard SOULIE, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Alain NAYRAC, Laaziza KECHKECH, Sylvie AYOT, Anne GAUTRAND, Elodie PLATET, Patrice GINESTE, Richard FAYET, Maryse DAURES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI

ETAIENT EXCUSES : Bérénice LACAN, Marie-Annick ABONDANCE, Dominique DUCROS, Claude CONDOMINES, Albine DALLE

PROCURATIONS : Bérénice LACAN pouvoir à Christelle SUDRES BALTRONS , Marie-Annick ABONDANCE pouvoir à Maryse DAURES, Dominique DUCROS pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Claude CONDOMINES pouvoir à Alain NAYRAC, Albine DALLE pouvoir à Nadine TUFFERY

ETAIENT ABSENTS : Karine ORCEL, Isabelle CARTAILLAC, Nathalie FORT, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT

Madame Laaziza KECHKECH est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, notamment son article 20-II,

Considérant la volonté de la Municipalité de réduire les dépenses de fonctionnement et de participer activement à la politique de transition énergétique,

Considérant qu'une première série de travaux (isolation, chaudière, éclairage LED) a été effectué de 2016 à 2018 essentiellement en régie.

Considérant que la Municipalité doit pour atteindre son objectif, effectuer une seconde tranche de travaux qui consiste au remplacement de toutes les menuiseries du groupe scolaire, travaux qui seront effectués pendant les congés scolaires 2019/2020 sous maîtrise d'ouvrage du Bureau d'Etudes de la commune

Considérant l'estimation des travaux à 246 000 € HT,

Considérant les aides financières possibles,

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les aides financières selon le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES HT (€)		RECETTES (€)	
	Montant		Montant
		FSIL	121 000,00
Travaux menuiserie	244 669,00	Conseil Régional-Energie	44 200,00
Imprévus	1 000,00	Ville de Millau	80 469,00
Total HT	245 669,00		245 669,00

Aussi, il est proposé au Conseil municipal :

1. D'approuver les travaux à l'école municipale Jules Ferry,
2. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter et à percevoir les aides les plus élevées possibles auprès de tous partenaires susceptibles d'octroyer des subventions pour le financement de l'opération susvisée,
3. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

Christophe SAINT-PIERRE